13 JUIN 1847. **Bureaux : rue de Choiseul, 8.** 1re ANNÉE. — N° 29.

LE LIBRE-ÉCHANGE

Journal du Travail Agricole, Industriel et Commercial.

La vie à bon marché. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État. Les produits s'achètent avec des produits.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES DIMANCHES.
Prix : UN AN, 12 fr. — SIX MOIS, 7 fr.

On s'abonne dans les Départements
AUX BUREAUX DES MESSAGERIES.

A MADRID, chez C. Monier, casa Fontana de Oro. — Prix : 64 reaux.
A LONDRES, chez J. Thomas, Finch Lane Cornhill. — Prix : 12 shel.

PARIS, 12 Juin.

RAPPORT DE M. MURET DE BORD SUR L'ENTRÉE DES CÉRÉALES.

La discussion sur la prorogation des lois des 28 janvier et 24 février 1847 doit avoir lieu dans quelques jours. Le gouvernement propose de suspendre les restrictions à l'entrée et au transport des blés jusqu'au 31 octobre 1847. La commission demande que ce régime transitoire (celui de la liberté) soit étendu jusqu'au 31 janvier. Enfin, un amendement de MM. Léon Faucher et Blanqui donnera l'occasion à la chambre d'adopter en faveur du pays des mesures plus larges et plus rassurantes.

L'Angleterre va accorder la franchise au commerce des blés jusqu'au mois de mars, et la Belgique pendant toute l'année 1848.

Il nous semble qu'il ne manque pas de bonnes raisons, dans le rapport même de la commission, pour que la France suive ce dernier exemple.

Le rapport fait espérer, il est vrai, une bonne récolte, et il parait certain que le blé en herbe donne de belles espérances. Mais tout le monde sait que l'on ne peut rien prononcer qu'après la floraison.

D'ailleurs, n'est-il pas à prévoir que le blé sera cher pendant toute l'année 1848, quel que soit l'état de la moisson?

« Une bonne récolte qui succède à une année désastreuse, dit le rapport, laisse encore subsister des prix élevés jusqu'à la récolte suivante. Ainsi, ce n'a été qu'en 1813, *et à la fin de 1813*, que s'est éteinte l'influence du déficit de 1811; qu'à la fin de 1818 l'influence du déficit de 1816. » D'où il faudrait conclure que ce n'est qu'en 1848, *et à la fin de 1848*, que s'éteindra l'influence du déficit de 1846.— Le rapport ne constate pas seulement le fait, il l'explique, et dès-lors, on ne conçoit pas qu'il ne conclue pas à permettre la libre entrée des aliments pendant toute l'année 1848.

« Les mers de la Baltique, la mer d'Azow et la Mer-Noire (dit encore le rapport) seront fermées au commerce au mois de novembre prochain ; il ne lui restera plus à cette époque que les ressources de la Méditerranée et des États-Unis. En le limitant au 31 octobre, on lui interdirait d'emprunter en Amérique des ressources à la récolte de 1847, et cependant c'est là que les ports de l'Océan sont obligés d'aller puiser leurs approvisionnements. »

Pour qu'on puisse emprunter des ressources en Amérique à la récolte de 1847, il faut que cette récolte soit recueillie, battue et amenée dans les ports de l'Union; il faut en outre que ce que nous lui emprunterons soit transporté, non point simultanément, mais successivement, peu à peu, lentement (à cause du défaut de navires), jusque dans les ports français. Tout cela se peut-il faire jusqu'à la fin de janvier? Est-il raisonnable d'admettre qu'en aussi peu de temps nos négociants accumuleront dans nos entrepôts les approvisionnements nécessaires à toute l'année? Quand un grand pays comme la France manque de blé, n'est-ce pas déjà beaucoup que le commerce puisse y suppléer à mesure des besoins, et croit-on qu'il puisse acheter et transporter en un mois ou deux, de quoi suffire à la consommation de douze mois ?

En janvier, dit-on, la chambre sera réunie et pourra aviser... Mais pourquoi laisser toujours le commerce dans l'incertitude?

Et voici ce qui va arriver. Si le commerce prévoit que la libre entrée ne sera pas prorogée, il fera de grands efforts entre l'époque où la récolte américaine de 1847 sera disponible et le délai fatal, c'est-à-dire, du mois de septembre au 31 novembre, jour où les navires chargés devront être partis. Tous les achats se feront dans ces trois mois et feront hausser les prix. Tous les bâtiments seront détournés de leur destination, pour transporter des blés, et le fret s'élèvera dans une proportion considérable, et cette double hausse, tout artificielle, rendra le commerce circonspect et timide. Le mois de décembre arrivé, les Français ne se présenteront plus sur les marchés de l'Union; le prix du blé et du fret baissera; les Anglais et les Belges profiteront des circonstances, et si nous avons besoin de blé, nous irons le chercher dans les entrepôts de la Grande-Bretagne, après lui avoir payé tous les profits de la spéculation et du transport..... Vraiment, on ne comprend pas que le Gouvernement et les corps législatifs assument sur eux la responsabilité des chances et des énormes fluctuations de prix qui peuvent être la conséquence des mesures proposées.

Une autre chose dont le pays peut s'étonner à bon droit, c'est que le Gouvernement, dans un moment où le peuple a tant de peine à vivre, ne propose rien pour lever, au moins provisoirement, les restrictions qui s'opposent à l'entrée des substances alimentaires animales.

« Au printemps, dit la commission par l'organe de son rapporteur, ont été retournées, pour faire des semences de mars, des prairies artificielles que, dans d'autres circonstances, on eût laissées en herbage.»

Ceci nous annonce que nous sommes en présence d'un nouveau renchérissement de la viande, du lait, du beurre et des autres produits animaux; car si la production diminue, il faut bien que le prix s'élève, à moins que l'on ne compte sur la misère publique et l'impuissance de la consommation pour arrêter cette hausse. Nous le demandons à tous les hommes impartiaux, à tous ceux qui conservent dans leur cœur un sentiment de justice, en face de telles circonstances, constatées et proclamées par la commission elle-même, maintenir la rigueur des tarifs n'est-ce point provoquer l'irritation des classes souffrantes, et qui plus est, la justifier?

Car, enfin, que prétendez-vous? Favoriser l'agriculture, vous ménager pour l'an prochain de bonnes rentes?

Mais vous dites vous-même que, d'une part, la récolte s'annonce bien, que d'un autre côté, on a ensemencé plus de blé que d'habitude, et qu'en troisième lieu, les prix seront élevés pendant toute l'année. De ces trois circonstances combinées, il suit que vous avez, Messieurs les propriétaires, une magnifique année en perspective, que pour la mieux mettre à profit, vous avez substitué, en partie, la production du blé à celle du bétail... et, dans ces circonstances, vous ne voulez pas permettre l'entrée de la viande !

Mais, mettons de côté l'intérêt des masses, puisqu'il est si inutilement invoqué. Parlons de l'intérêt agricole. — Vous avouez que la proportion des herbages sera fort restreinte cette année. Par conséquent, vous aurez moins de bestiaux, moins d'engrais, et vous nuisez d'avance aux récoltes futures en escomptant la fertilité du sol. Il est vrai que vous retrouverez alors le doux oreiller de l'*échelle mobile*. Mais en attendant, ne serait-il pas utile, même pour vous, de laisser entrer des bestiaux étrangers, qui fourniraient des engrais, et vous permettraient de réparer vos terres épuisées? N'importe-t-il pas d'ailleurs aux petits agriculteurs, si nombreux en France, de ne pas voir renchérir d'une manière exorbitante le prix des bœufs de travail?

Une considération plus grave et plus générale domine la question. L'agriculture se trompe quand elle cherche sa prospérité ailleurs que dans la prospérité générale. Elle se fait illusion si elle croit qu'une cherté factice et momentanée, qui ruine les forces consommatrices du pays, ne réagit pas sur elle. Pourquoi la terre a-t-elle une grande valeur en Angleterre? Parce qu'il y a là un public nombreux, riche, capable d'absorber et de payer beaucoup de produits agricoles. Pourquoi la terre, plus féconde, est-elle dépréciée en Espagne? Parce qu'il y manque des consommateurs. C'est la prospérité de l'ensemble qui fait la prospérité particulière de chaque industrie, et c'est se préparer des déceptions que de vouloir s'enrichir par une cherté factice qui ruine la masse. Nous recommandons à la Chambre de peser mûrement ce passage du rapport de M. Muret de Bort, et d'en tirer toutes les conséquences :

« Embarras financier, langueur commerciale, chômage de l'industrie, dépréciation de toutes les valeurs, élévation de l'intérêt, crise monétaire, inquiétude générale, *voilà ce que porte dans ses flancs le renchérissement exagéré des subsistances* ; voilà, de toutes les calamités, celle qui, dans un court espace de temps, affecte le plus grand nombre de situations, et *celle dont peut-être on ne s'était pas assez défié*. »

Nous n'y reviendrons plus, disait dernièrement le *Libre-Échange* en parlant de sa discussion avec le *Moniteur Industriel* au sujet du traité de 1786.

Le *Moniteur* prétend que cela veut dire : *Nous sommes battus*. Nous sommes fâchés de troubler sa joie; mais, dans notre pensée, cela veut dire : *Vous êtes battu, mais battu à ne vous en pouvoir relever*.

Quels étaient les points en contestation? Il y en avait trois :

1° Selon le *Moniteur Industriel* la perfidie Britannique et l'imbécilité française se seraient manifestées dans le traité par le mot *présentement*, destiné à dissimuler l'arrière pensée, de la part des Anglais, d'exhiber plus tard le traité de Methuen aux yeux de nos négociateurs ébahis. — Nous avons cité l'article du traité de 1786, qui réserve formellement aux Anglais l'exécution de leur convention avec le Portugal. Certes aucune réponse ne pouvait être plus catégorique.

2° Les effets du traité de 1786. — Sur ce point, il est vrai, nous sommes convenu qu'il était difficile, et nous disons hardiment impossible de juger un traité qui n'a eu que trois ans d'existence, à une époque où la statistique était bien plus imparfaite que de nos jours. Le *Moniteur Industriel* eût aussi bien fait d'imiter notre circonspection que de porter à tort et à travers des jugements qui se contredisent, comme on va le voir :

3° L'autorité de MM. Chaptal et Mongaillard. — Le

Moniteur nous trouve fort hardis de rejeter l'autorité de ces deux écrivains sur les effets du traité.

Mais ce n'est pas nous qui avons déconsidéré ces autorités, c'est bien le *Moniteur Industriel*, ou plutôt elles se sont déconsidérées elles-mêmes l'une par l'autre.

En effet, M. Chaptal se récrie contre le traité et dit : « Dès la première année de sa conclusion, les Anglais ont importé chez nour 60 MILLIONS de leurs marchandises. »

M. Montgaillard se récrie aussi et dit : « Dès la première année de sa conclusion, les Anglais ont importé chez nous pour 600 MILLIONS de leurs marchandises. »

Le plaisant est que c'est le *Moniteur* qui fait ces deux citations, et ensuite il exige que nous ayons le plus grand respect pour ses autorités.

Eh bien! le *Moniteur Industriel* peut invoquer et accepter deux autorités qui se contredisent. Cela lui arrive souvent; mais en conscience nous ne le pouvons pas. Soixante et six cents, ce n'est pas pour nous la même chose, et si les rôles étaient intervertis, si nous avions eu le malheur de citer à l'appui de nos doctrines deux textes en discordance aussi complète, nous remercierions le *Moniteur* de vouloir bien se retirer du combat. Nous n'avons pas encore appris à nous jouer de la vérité et de nos lecteurs.

Le *Moniteur* nous reproche d'avoir dit que l'opinion de M. Chaptal avait pu être influencée, à son insu, par sa position industrielle. Il nous semble que c'est une vérité triviale que les intérêts des hommes influent souvent sur leurs convictions. « La volonté, dit Pascal, est un des principaux organes de la créance. »

Ce qui nous a mis sur la voie du doute que nous nous sommes permis d'exprimer, c'est que nous avons lu dans un livre de M. Chaptal, intitulé de l'*Industrie française*, t. II, p. 455, la phrase suivante :

« Lorsque l'Angleterre suivra ces principes et qu'elle cessera de prohiber nos dentelles, nos soieries, etc., et d'imposer nos autres produits fabriqués à des droits énormes, lorsqu'elle admettra nos vins aux mêmes conditions que ceux de Portugal, la France pourra, de son côté, abandonner le système de prohibition, etc. »

Or, que voyons-nous dans cette phrase? L'éternelle tactique des prohibitionistes.

M. Chaptal disait : quand l'Angleterre aura adopté telles mesures, nous pourrons abandonner le système de prohibition.

L'Angleterre a adopté ces mesures et les prohibitionistes ne lâchent pas prise.

Maintenant ils disent : Quand nous aurons autant de fer, et de houille, et de chemins, et de colonies, et de capitaux, et de navires que les Anglais, alors nous renoncerons à la prohibition.

Cela revient toujours à dire : Mon Dieu! justice, liberté, nous les voulons comme vous, mais seulement quand arrivera tel événement qui, dans notre pensée, ne doit jamais arriver. — Et s'il arrive, nous subordonnerons l'avènement de la justice et de la liberté à un autre événement encore, et ainsi de suite... *in secula seculorum*.

Enfin, le *Moniteur Industriel* se plaint de ce que nous ne répondons pas à tous ses articles, entr'autres à celui qu'il a dirigé contre les professeurs d'économie politique. Nous essayons de lui donner satisfaction à la fin du présent numéro. — Mais nous ne prenons cependant pas l'engagement de suivre toujours le *Moniteur* dans ses arguties. Il peut être beaucoup plus prompt à accumuler des sophismes que nous à les réfuter, et vraiment il nous taille, en ce genre, plus de besogne que nous n'en pouvons expédier. C'est pourquoi nous nous voyons forcés de laisser en arrière son *sophisme des bénéfices*, sur lequel il revient sans cesse avec la plus complaisante bonhomie.

Le *Moniteur* termine son article par ce proverbe : *Qui quitte la partie la perd*. Cela peut être vrai au jeu et s'appliquer par conséquent à cette polémique qui n'est qu'un jeu; mais dans les discussions sérieuses nous avons souvent remarqué qu'il ne s'ensuit pas, de bien s'en faut, qu'on ait raison, parce qu'on veut avoir le dernier mot. Il y a des gens absurdes et entêtés en même temps. Cela n'est pas incompatible.

TRACASSERIES DE LA DOUANE A BOULOGNE.

Le *Times* se plaint encore des mauvais procédés des employés de la douane de Boulogne. Si cela continue, Boulogne verra luire de nouveau les beaux jours du blocus continental. Nous espérons que l'administration songera enfin à tempérer le zèle de ses agents subalternes. Notre législation douanière est déjà, ce nous semble, bien assez prohibitive pour qu'on ne l'aggrave point par des procédés vexatoires. Voici l'article du *Times*.

« Les employés de la douane de Boulogne continuent à exercer le système de petites tracasseries et de grosses extorsions dont nous nous sommes plaints déjà, mais nous sommes heureux d'apprendre qu'ils sont sur le point d'être rappelés à l'ordre par leurs supérieurs. Les intérêts les plus importants de la cité se sont alarmés à la fin des procédés pitoyables et vexatoires de la douane, et ils se sont déterminés à appeler sur cet objet l'attention des ministres anglais et français. Le maire, M. Adam, qui est en position d'apprécier mieux que personne les avantages que Boulogne retire de ses relations avec l'Angleterre, et le président de la chambre de commerce, dont la sollicitude se porte naturellement sur les intérêts commerciaux de la cité, ont résolu d'user de toute leur influence pour réprimer les abus de la douane. Ces messieurs seront assurément les bienfaiteurs de leur ville, s'ils parviennent à la préserver du péril auquel l'expose la rapacité stupide et malveillante de certains employés inférieurs. Le système d'exactions qui est actuellement en pratique paraît avoir eu son origne dans une négligence commise par les employés de la douane, voici à quelle occasion. Pendant que l'exportation des céréales et des légumes était interdite à cause du haut prix des subsistances, trois petits sacs de pommes de terre furent embarqués pour l'usage d'un des bateaux à vapeur de la Compagnie anglaise. Quoiqu'une sentinelle stationne le long de chaque navire pour empêcher qu'aucune marchandise ne soit portée à bord, cette infraction involontaire aux lois de douanes ne suscita d'abord aucune réclamation; mais lorsque le navire fut sur le point de partir avec ses passagers, la douane vint réclamer une amende de 300 francs, en menaçant de saisir le navire. L'agent de la Compagnie des bateaux à vapeur résista naturellement à une prétention si exorbitante, et l'amende fut réduite à un quart de la somme originairement réclamée. Depuis cet incident, les employés de la douane ont suscité à l'agent toutes sortes de tracasseries, et ils ont essayé de soumettre les navires de la Compagnie à des dépenses et à des formalités évidemment contraires à l'esprit de la loi. Nous avons déjà mentionné l'étrange interprétation qui a été donnée du mot marchandise, dans le but de ranger une petite dépêche sous cette dénomination, et de soumettre un navire avec un courrier à son bord, aux droits de port et de tonnage. N'y a-t-il pas, dans ces prétentions suscitées par la résistance de l'agent à payer une amende exorbitante, quelque chose de pire que de la stupidité? Si blessés que puissent être les employés de voir leurs erreurs redressées et leur négligence mise au jour, est-ce une raison pour opprimer des individus inoffensifs, et pour compromettre les intérêts d'une ville entière? N'auraient-ils pas mieux fait d'accepter tranquillement les avertissements que leur a donnés la presse des deux côtés du détroit, et d'employer désormais des procédés moins étroits et moins tracassiers dans l'accomplissement de leurs devoirs? Mais peut-être vaut-il mieux, dans l'intérêt du commerce, que les autorités de la douane de Boulogne aient agi comme elles l'ont fait, et appelé de la sorte l'intervention des autorités supérieures. Cette intervention ne saurait, en effet, manquer d'être efficace. Les gouvernements de France et d'Angleterre sont trop convaincus des avantages que retirent les deux pays de leurs rapports mutuels, pour permettre que l'avidité ou la rancune de quelque employé subalterne fasse obstacle plus longtemps aux libres communications de deux points aussi importants que Boulogne et Folkstone. »

ASSOCIATION POUR LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES.

Réunion du 10 juin.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SOUSCRIPTEURS

Le Conseil de l'Association pour la liberté des échanges avait convoqué les premiers souscripteurs le 10 juin, à huit heures du soir, dans la salle Duphot, rue Duphot, n° 10, pour rendre compte des dépenses et des recettes, faire l'exposé des opérations de l'année, et élire les membres du Conseil pour l'année qui a commencé au 10 mai 1847.

La réunion était présidée par M. le duc d'Harcourt, assisté de MM. Anisson Duperon, pair de France, et Dunoyer, membre de l'Institut, vice-présidents, et des membres du Conseil de l'Association présents à Paris.

La séance a été ouverte à huit heures et demie, par M. le Président qui a pris la parole en ces termes :

Messieurs, une année environ s'est écoulée depuis que notre Société s'est organisée! Nous n'avons pas voulu en commencer une seconde sans vous remercier de votre bon et utile concours, sans vous dire ce que nous avons fait, quelles sont nos espérances dans l'avenir, et sans vous exposer enfin notre situation morale et financière.

M. Paillottet, un de nos plus utiles et honorables collègues, va vous dire tout à l'heure quelle est la situation de nos finances.

Vous y verrez que nous ne sommes pas bien riches, et que nous avons encore besoin de votre appui pour continuer nos efforts en faveur de la liberté commerciale et pour soutenir surtout la publication de notre journal, qui nous a toujours paru en être l'élément le plus puissant et le plus utile.

Si nous avions seulement cinq ou six mille abonnés à ce journal, tout modique qu'en soit le prix, nous serions au-dessus de nos affaires, et n'aurions rien à réclamer de personne; mais malheureusement nous n'en sommes pas là, et jusqu'à ce que nous soyons parvenus à ce but désiré, il nous faudra encore recourir au zèle et à la bonne volonté des membres de notre Association.

Quant à notre situation morale, vous aurez pu reconnaître comme nous, Messieurs, qu'elle est en voie de progrès.

Quand les esprits sont vivement préoccupés de certaines questions, c'est un indice certain qu'elles sont arrivées à leur maturité, et pour juger à quel point le public s'est ému à l'apparition de notre Société, il suffirait de la violence des attaques qu'elles nous ont attirées de la part des ennemis de la liberté et des partisans du privilége.

Au premier abord, ils nous accablaient de leurs dédains assurés, disaient-ils, que nous ne trouverions pas d'échos dans le pays; mais quand ils ont vu qu'il en était autrement; que nous trouvions des partisans dans la presse, des défenseurs parmi les manufacturiers les plus considérés, les plus riches; que plusieurs villes de commerce nous aidaient de leur sympathie, et même de leur bourse, alors ils ont changé de tactique et de langage, et ils nous ont attaqués par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir!

Puissants par leurs richesses, (qu'ils ont un peu acquises à nos dépens,) par leur influence dans les chambres, par cette ardeur qu'on apporte toujours à la défense de ses propres intérêts, ils pourront sûrement retarder le triomphe de la vérité, mais dans un pays de publicité comme le nôtre, il faudra bien, tôt ou tard, qu'elle se fraye un passage. La liberté, l'égalité des droits, voilà nos seules armes, mais elles nous suffiront pour réussir, et notre zèle à tous pourra hâter cet heureux dénoûment. (Adhésion.)

Déjà nous regardons comme un succès, et nous tenons à honneur d'avoir attiré l'attention publique sur cette grave question! Partout elle est à l'ordre du jour!

Le gouvernement, sans se prononcer pour aucune opinion, ce qui est assez naturel dans sa position, a cependant déclaré à la tribune que la réforme commerciale, aujourd'hui, était de nature à occuper les méditations des hommes d'état, et qu'il se ferait lui-même un devoir de provoquer les délibérations des chambres sur cette grave matière.

A côté de nous, l'Angleterre vient d'adopter des mesures devant lesquelles il nous sera impossible de ne pas prendre un parti nous-mêmes.

Quand l'industrie de nos voisins aura ses matières premières et la nourriture de ses ouvriers au plus bas prix possible, nous ne pourrons pas rester stationnaires devant un pareil fait, et constituer à tout jamais notre industrie en état d'infériorité vis-à-vis de celle de nos voisins!

Plusieurs des villes les plus importantes du royaume, Lyon, Bordeaux, Marseille, ont contribué généreusement aux frais de notre entreprise; nous espérons que bientôt d'autres villes manufacturières imiteront un aussi noble exemple.

Il nous est arrivé de plusieurs points de l'Europe, et même d'Amérique, des adhésions à nos principes et à notre système, et on s'occupe activement à y organiser des comités à l'instar du nôtre.

La Belgique, un des pays les plus libres et les plus riches de l'Univers, qui a toujours été le rendez-vous et l'entrepôt de toutes les nations commerçantes, la Belgique vient d'ouvrir dans sa capitale, un congrès, où elle appellera de toutes les parties de l'Europe les partisans de la liberté.

On y discutera solennellement cette grave question au point de vue des intérêts généraux, et dégagée de cet esprit étroit et mesquin de localité, qui est si destructif des améliorations publiques!

Tout fait espérer qu'il sortira de ce concert un des plus grands bienfaits dont on puisse doter aujourd'hui les nations modernes, la liberté des transactions, sans laquelle, il faut le dire, il n'y a pas de progrès possible.

Le bon sens des peuples, cet instinct naturel qui ne les trompe guères, les porte aujourd'hui irrésistiblement à améliorer toutes leurs voies de communications. — C'est un sentiment généralement répandu en Europe.

Eh bien, je vous le demande, Messieurs, à quoi serviraient tous ces moyens si actifs de locomotion, s'ils devaient partout rencontrer des obstacles ou des barrières! (Très-bien!)

Il y a un petit nombre de savants, d'esprits privilégiés qui se communiquent leurs découvertes dans les sciences et les arts, les diplomates échangent des notes et des protocoles, auxquelles leur pays souvent reste complètement étranger, mais les masses, Messieurs, qui sont véritablement les nations, ne communiquent entre elles que par leurs besoins, et la liberté des échanges peut seule y complètement satisfaire.

Il y a aujourd'hui deux grandes calamités qui affligent notre époque, c'est, d'une part, la misère des classes inférieures, et de l'autre cet état militaire exagéré, absurde, qui absorbe le plus clair de leur revenu, et les empêche de l'appliquer à des améliorations utiles!

Ce sont là deux grands problèmes à résoudre, qui ont toujours vivement préoccupé les amis de leur pays, et les ministres qui se sont sincèrement occupés de leur bonheur!

C'était le rêve de Casimir Perrier, c'était celui d'un grand ministre en Angleterre.

Eh bien, Messieurs, il n'y a que la liberté du commerce qui puisse apporter une solution à ces graves questions, en donnant le pain à bon marché, et en rendant la guerre impossible.

Quant à la nourriture du peuple à bon marché, son bienfait est évident, et tous les partisans du monopole auront beau entasser à cet égard sophismes sur sophismes, ils ne persuaderont jamais au bon sens public que le bas prix du pain soit un malheur pour le pays, et que le blé à 50 francs soit au contraire un élément de prospérité.

Quant à l'état de guerre, il n'y a qu'un moyen de le faire cesser, c'est d'établir entre les nations des relations commerciales si étroites, si nécessaires, que le mauvais vouloir, l'ambition, ou le caprice des gouvernements n'ait pas la puissance de les rompre?

Nous avons pu dernièrement en faire l'expérience, quand il a été question des indemnités réclamées par les Américains. Les esprits étaient fort exaltés, et ce n'était pas sans raison. — On était à la veille de faire la guerre, mais quand les députés de Lyon sont venus déclarer que l'Amérique nous achetait pour 120 millions de soieries, les fumées belliqueuses se sont évanouies, chacun a pris son chapeau, et la campagne a été terminée.

Les nations ne feront jamais la guerre contre leurs intérêts, et plus les intérêts seront engagés, moins il y aura de chances de guerre!

Ainsi, Messieurs, la nourriture du peuple à bon marché et la paix du monde, voilà notre drapeau et notre devise!

C'est là la croisade que nous avons entreprise, qui coûtera moins de larmes et de sang que celles du moyen-âge, mais qui sera plus profitable à l'humanité. (Adhésion.)

C'est pour cela que nous réclamons votre concours.

Nous savons que nous rencontrerons bien des obstacles sur notre route, nous nous y attendons. Les partisans du privilége nous feront une guerre acharnée; ils défendront leurs dieux domestiques jusques à toute extrémité, mais la vérité finira par fondre tous ces nuages qu'on s'efforce d'amasser autour d'elle; la liberté du commerce triomphera et elle réalisera ces vers qu'on avait adressés aux détracteurs de la divinité :

> Le dieu, poursuivant sa carrière,
> Versait des torrents de lumière,
> Sur ses obscurs blasphémateurs. (Applaudissements.)

Maintenant, Messieurs, je vais donner la parole à M. Paillottet, vice-président du Conseil des Prud'hommes, l'un de nos membres les plus dévoués, et qui a bien voulu se charger de vous rendre compte de l'état de nos finances.

M. Paillottet. L'Association pour la liberté des échanges a pris naissance à Paris, le 10 mai 1846, et, depuis cette époque jusqu'au 10 mai de l'an courant, elle a reçu, dans la capitale, à titre de souscriptions, applicables à la première année de son existence, pour .... 26,352 f. de promesses.

Sur cette somme, sont réalisés............ 25,077 f.

Il reste à recouvrer........... 1,275 f.

Tel est le compte de nos recettes. Une liste indicative du nom de tous nos souscripteurs et des sommes qu'ils ont versées est déposée sur le bureau. C'est une pièce justificative que chacun de vous peut examiner. Une lecture faite à haute voix vous en donnerait connaissance à la fois à tous; mais cette lecture serait longue, car notre liste ne comprend pas moins de 568 noms. Nous nous bornerons à vous en lire tout-à-l'heure un extrait, qui contient les souscriptions élevées, depuis les plus fortes jusqu'à celles de 50 fr. inclusivement.

Voilà, sur le chiffre de nos recettes parisiennes, les explications courtes, mais complètes, que nous avons à vous présenter.

Sur nos dépenses, nous devons entrer en de plus amples détails, que nous diviserons en deux parties distinctes :

1° Dépenses de l'Association, indépendantes de la publication d'un journal ;

2° Dépenses spéciales du journal le *Libre-Échange*.

Cette distinction entre deux espèces de dépenses, nous ne l'avons pas arbitrairement adoptée : elle est commandée par la nature des choses. Ainsi, le journal a des ressources, en dehors de l'association parisienne, qui lui sont exclusivement affectées et, de plus, l'existence du journal est postérieure de quelques mois à celle de notre Association.

Nos dépenses étrangères au journal se sont élevées, jusqu'au 10 mai dernier, à la somme de....... 9,139 f. 13 c. laquelle se décompose de la manière suivante:

Frais de nos séances à la Salle Montesquieu, location de la salle, rétribution du sténographe........	1,544 f.	00 c.
Publications diverses distribuées à nos souscripteurs et répandues dans le public.......	2,146	45
Frais généraux, ports de lettres, encre, papiers, etc..........................	574	43
Appointements d'employés	2,115	40
Chauffage et éclairage..................	402	80
Loyer, impôts, concierge	1,405	90
Mobilier	950	45
Somme égale.....	9,139	13

Si vous vous rappelez, Messieurs, qu'il est entré dans notre caisse, jusqu'au 10 mai dernier, la somme de 25,077 fr., vous vous direz, sans doute, que les premières dépenses sur lesquelles j'appelle votre attention, n'ont pas, à beaucoup près, absorbé la meilleur part de notre petit trésor. Cela est vrai, et nous serions encore possesseurs d'un certain capital, n'était la seconde nature de dépenses, dont il me reste à vous entretenir.

Avant tout, je dois vous dire que la publication d'un journal a été regardée par tous les membres de votre conseil d'administration comme le moyen le plus efficace de répandre les vérités que nous voulons faire prévaloir. — Dans le siècle où nous sommes, dans les circonstances qui nous entourent, la possibilité d'atteindre le but auquel nous tendons paraît avoir la publication dont il s'agit pour condition *sine quâ non*.

Cela posé, voyons ce que le journal nous coûte :

Le premier numéro a paru le 29 novembre 1846.

A partir de ce moment jusqu'à la fin de mai dernier, c'est-à-dire jusqu'au 27e numéro inclusivement, la dépense particulière du journal s'est élevée à.......... 27,191 f. 22 c.

Les divers éléments de cette dépense sont :

Le timbre, pour	6,136 f.	00 c.
L'affranchissement et distribution.	1,470	18
Achat de papier...................	2,950	00
Impression	5,400	00
Rédaction.........................	4,441	82
Appointements d'employés..........	2,200	00
Frais généraux....................	896	92
Chauffage et éclairage............	402	80
Frais d'annonces..................	932	50
Loyer	1,405	85
Mobilier	1,255	15
Somme égale...	27,191	22

Voilà, Messieurs, un second et lourd chapitre de dépenses, qui, en 27 semaines (6 mois plus une semaine), a atteint à lui seul un chiffre supérieur à notre budget annuel des recettes. Nous n'aurions pu suffire au payement de ces dépenses, s'il n'existait, comme je le dirai à l'instant, en dehors de l'association parisienne, des ressources appartenant au journal même.

L'origine de ces ressources ne vous est pas inconnue. Les associations de Bordeaux, de Lyon, de Marseille, formées comme vous le savez dans le même but que la nôtre et avec lesquelles nous entretenons des relations très profitables à notre cause commune, comprenant la nécessité de fonder un journal pour servir d'organe aux opinions qu'elles partagent avec nous, et reconnaissant qu'il devait, par préférence, être publié à Paris, nous ont promis leur concours à l'effet d'assurer les frais de cette publication.

Ici M. le rapporteur indique la part contributive de chacune des associations bordelaise, lyonnaise et marseillaise dans les dépenses du journal, ainsi que le produit de tous les abonnements.

Il poursuit en ces termes :

Cela compose un ensemble de ressources figurant dans la comptabilité particulière du journal et s'élevant à.......................... 34,820 f.

L'existence de ces ressources vous explique comment il a été pourvu, jusqu'à présent, à des dépenses qui excèdent les ressources de notre association. Au lieu d'avoir à payer ces dépenses en entier, grâce à la loyale assistance de nos alliés, nous n'en supportons qu'une partie.

Les dépenses étrangères au journal, vous disais-je, se sont élevées, jusqu'au 10 mai 1847, à........ 9,139 f. 13 c.

J'ajoute, maintenant que vous êtes édifiés sur notre participation aux frais d'une publication spéciale, que nous avions payé jusqu'à la même époque, pour le compte du journal............... »..........	8,871	62
Ce qui porte notre dépense totale à...	18,010	75
Notre caisse avait reçu audit jour, 25,077 f. 00, d'où il suit qu'il devait y rester encore...........................	7,066	25

C'est en effet ce que nous possédions en valeurs diverses, dont 4,566 f. en espèces, et

2,500 f. en un récépissé de notre propriétaire de la rue de Choiseul, pour dépôt de pareille somme fait entre ses mains, à titre de garantie de notre loyer.

Il nous restait, en outre, à recouvrer quelques souscriptions applicables à notre première année, qui forment ensemble, ainsi que je l'ai dit précédemment, la somme de......................... 1,275 f. 00

Les pièces justificatives de nos dépenses de toute nature sont dans nos bureaux à la disposition des membres de l'Association. Je dépose ici un état détaillé où les dépenses sont classées par espèces, et qui peut être consulté facilement par ceux de vous, messieurs, qui voudront se renseigner pendant le cours de la présente séance. Nous vous engageons à prendre ce soin, et nous nous empresserons de répondre aux questions que vous auriez à nous faire sur notre comptabilité.

Mais je ne puis regarder ma tâche de ce soir comme remplie, pour avoir simplement résumé devant vous notre livre de caisse. Il ne suffit pas que vous connaissiez exactement les dépenses que nous avons faites : il faut encore que vous sachiez quelles dépenses nous avons besoin de faire.

Celles à prévoir, pour la seconde année de notre entreprise, réduites au minimum le plus strict, doivent s'élever au chiffre de 60,000 fr.

D'abord, à l'association pour ses besoins ordinaires, indépendants de la publication du journal, il faut environ 15,000 fr. Cette somme peut paraître élevée, si elle est rapprochée de celle de 9,139 fr 13 c., qui représente la dépense de notre première année. Mais il est facile d'en justifier l'évaluation. D'une part, notre correspondance, qui s'accroît, nécessite plus de travaux et de démarches; d'une autre part, il faut remarquer, pour ne pas se méprendre dans la comparaison entre le passé et le futur, que, pendant les premiers mois de notre première année, installés à peine, n'ayant pas encore organisé nos bureaux, nous n'avions que peu de dépenses à faire. Le poids des 9,139 fr. 13 c. précités a porté presque tout entier sur les 7 ou 8 derniers mois de notre premier exercice annuel. Il n'y a donc rien à rabattre sur les 15,000 f., première partie de nos dépenses projetées.

Quant aux frais de publication de notre journal, s'ils étaient mesurés pour l'avenir sur le prix de revient des 27 premiers numéros, qui est, comme vous vous en souvenez, de 27,000 et quelques francs; ce qui fait 1,000 fr. par numéro, ils paraîtraient devoir être de 52,000 fr.; mais nous avons opéré quelques économies récentes, dont l'effet sera de réduire l'ensemble de ces frais à 45,000 fr. pour un an.

Si le nombre des abonnements s'élève, le chiffre de 45,000 f. sera dépassé et nous devons désirer beaucoup qu'il en soit ainsi; car l'inconvénient d'un faible accroissement de dépense serait largement compensé par un accroissement plus sensible dans nos recettes. Je me borne à vous signaler l'avantage financier, sans rien dire d'un avantage moral bien plus important, qui résulterait de l'accroissement du nombre de nos abonnés.

Ainsi 15,000 fr. pour l'association,
45,000 pour le journal,

Voilà bien les 60,000 fr. dont nous avons besoin; comment faire, messieurs, pour nous les procurer? La question n'est pas susceptible de plusieurs solutions; nous devons la résoudre pour la seconde année, comme nous l'avons résolue pour la première.

Déjà nous sommes assurés de conserver le concours de nos alliés des départements. Il nous reste à obtenir le maintien du vôtre.

Nous espérons qu'il ne nous fera pas défaut, et même que vous nous l'accorderez plus complet encore qu'auparavant. (Très bien! très-bien!)

Sur l'invitation de M. le président, M. Louis-Leclerc lit les noms des plus forts souscripteurs. Il annonce ensuite que la liste des autres souscripteurs sera publiée dans le *Libre-Echange*. (V. ci-dessous.)

M. le Président. — La parole est à M. Bastiat, l'un de nos plus spirituels et des plus zélés collaborateurs.

M. Bastiat : Messieurs, je regrette que, dans son excessive indulgence, notre digne président ait cru devoir m'introduire auprès de vous sous une forme qui vous fera peut-être attendre de moi un discours brillant. Mon intention est simplement de vous soumettre quelques réflexions à l'occasion des comptes qui viennent de vous être présentés, et qui me semblent féconds en utiles enseignements.

Dans une position analogue à celle où se trouve le conseil et celui qui parle maintenant en son nom, il est de tradition de faire grand étalage des succès obtenus, et de montrer l'avenir sous les couleurs les plus flatteuses. Je ne saurais suivre cet exemple, et je parlerai avec une entière franchise de ce qui a été fait, de ce qui reste à faire, de nos difficultés et de nos espérances. D'ailleurs, le seul fait que le conseil vient vous exposer un compte financier, qui n'a rien de brillant, vous prouve qu'il est décidé à agir toujours avec la plus parfaite sincérité.

Vous l'avez vu, les recettes se sont élevées, pour Paris, à 25,000 fr. Pardonnez-moi ce trait de statistique : sur une population d'un million d'habitants, c'est 2 centimes 1/2 par personne. Certes, si nous venons à nous rappeler que nous sommes ici dans la ville la plus intéressée qu'il y ait au monde à la liberté commerciale, celle que le génie de ses habitants met au-dessus de toute rivalité étrangère, celle qui a tout à gagner en richesse et en influence intellectuelle à la libre communication des peuples, celle qui s'épuise en efforts inouïs pour jeter vers nos frontières des lignes de fer qui n'y doivent rencontrer que la barrière de la prohibition, la ville enfin qui a été, en Europe, le berceau de toutes les libertés, on peut s'étonner à bon droit que sa sympathie pour la liberté d'échanger ne se soit manifestée que par une coopération aussi modique.

Mais si la liste de nos souscripteurs n'est pas très-longue, elle présente des noms bien faits pour relever notre confiance. Elle vous a été lue. Je n'y reviendrai pas. Je dirai seulement que notre seconde liste, ouverte le 10 mai, présente déjà des adhésions nouvelles et importantes.

Le compte des dépenses n'est pas moins instructif. Elles s'élèvent en tout à 18,000 fr.; savoir : 9,000 pour le journal et 9,000 pour tout le reste.

Le premier acte de toute œuvre de propagande est la fondation d'un journal. Un journal, c'est la vie, la pensée, le lien, l'organe de toute association. Quelle que fût l'importance des autres moyens que nous aurions désiré mettre en

œuvre, nous devions les subordonner tous aux ressources qui nous resteraient après que l'existence de notre journal serait assurée. Or, vous le savez, Messieurs, le cautionnement, le timbre, la poste rendent ces entreprises difficiles. Rien n'est devenu plus hasardeux en France que la fondation d'un journal depuis l'invention de la presse à bon marché, depuis qu'elle est constituée sur ce singulier cercle vicieux : Voulez-vous des abonnés, ayez préalablement des annonces ; voulez-vous des annonces, ayez préalablement des abonnés. Aussi, même en y consacrant la moitié de nos ressources, nous n'aurions pu venir à bout de cette œuvre sans le concours efficace de Bordeaux, Marseille et Lyon.

C'est donc 9,000 fr. qui nous sont restés pour faire face à tous nos autres moyens de propagande. De cette somme, veuillez déduire par la pensée les frais accessoires, achat de mobilier, loyer, appointements, frais de bureau, et si vous vous rappelez que nos travaux remontent au mois de mars 1846, vous reconnaîtrez que nous avons dû nous trouver bien limités dans notre action.

Aussi, Messieurs, nous avouons sincèrement que nous n'avons pas fait tout ce que les amis de la liberté commerciale pouvaient attendre de nous. Mais en tenant compte de l'obstacle dont je viens de parler, et de bien d'autres encore qui se sont rencontrés sur notre route, est-il exact de dire que rien n'a été fait ?

Dans l'espace d'un an, une vaste association s'est fondée. Si elle ne s'est pas manifestée au-dehors par une action aussi énergique qu'on aurait pu le désirer, elle a du moins achevé tout le travail de son organisation intérieure. Disséminée dans de grands centres de population fort éloignés les uns des autres, Paris, Bordeaux, Marseille, Lyon, elle a ramené toutes ces sociétés affiliées à une action uniforme et concentré en partie leurs ressources dans un but commun.

Nous nous sommes mis d'accord sur notre déclaration de principe. C'est par là qu'il fallait débuter, car une association ne vit que par son principe. Cette première manifestation n'avait rien de difficile.

Il l'était davantage de formuler l'application du principe à toutes les questions spéciales, car en voulant, en définitive, la même chose, on diffère souvent sur la durée et le mode de la transition, l'ordre et la priorité des réformes. Nous nous sommes mis d'accord sur tous ces points délicats, et si cette discussion a absorbé une portion notable de notre temps, nous avons enfin un programme que nous pouvons montrer à nos amis et à nos ennemis.

Nous avons réussi à faire accueillir par la population l'exposition publique de nos doctrines. C'était un essai que beaucoup de personnes jugeaient hasardeux. Sept séances ont attiré de plus en plus d'auditeurs à la salle Montesquieu. Nous pouvons donc dire que cet important essai a complètement réussi. En m'exprimant ainsi, je ne fais pas allusion au mérite qui a pu se déployer sur l'estrade. Il ne m'appartient pas de le juger. Je veux parler de ce qui est bien plus important à mes yeux, de cette attention soutenue, de ce sentiment exquis de convenances qui se sont constamment manifestés dans l'auditoire, et qui font du public parisien le premier public du monde.

Cet exemple portera ses fruits en province ; et il est bien acquis maintenant que nous pourrons, sans compromettre le principe de l'association en France, continuer et développer ce moyen de propagande.

Enfin, nous avons établi un journal que les quatre associations sont résolues à maintenir.

Messieurs, fonder quatre associations, toutes pourvues d'une bonne organisation, toutes liées entre elles par le même principe et par une étroite sympathie, s'accorder sur l'exposition de la doctrine et sur la marche pratique des réformes à demander, faire une heureuse expérience de l'enseignement public, établir un journal hebdomadaire, n'est-ce rien pour une première année ?

On demande : où sont les résultats ? Et quand nous n'aurions d'autres résultats à vous présenter que de nous être préparés à en recueillir, pourrions-nous être accusés d'avoir perdu notre temps ? Nous avons à faire une longue et difficile navigation. Le vaisseau est construit, appareillé, monté d'un bon équipage, il est prêt à faire voile ; il n'attend plus qu'un peu de brise ; elle ne lui manquera pas. (Bien ! bien !)

Mais je vais plus loin, et j'affirme que des résultats ont été déjà obtenus.

Le premier de tous a été de soulever l'opposition des intérêts qui exploitent ou s'imaginent exploiter la protection. Ces intérêts ont fait tout ce qu'ils pouvaient faire ; ils ont épuisé tous leurs sophismes, dépensé toutes leurs munitions. Associations, cotisations, pétitions, écrits, menaces, nos adversaires ont tout mis en œuvre, et à quoi ont-ils abouti ? Remarquez bien ceci : Il y a deux ans, ils dominaient le présent et se croyaient maîtres de l'avenir. Aujourd'hui, ils sont partout sur la défensive. Alors, ils n'avaient que cette question à se faire : *Quelle nouvelle restriction allons-nous imposer au public ?* Maintenant ils se demandent : *Quelle restriction pouvons-nous sauver du naufrage ?*

N'est-ce rien, messieurs, que d'avoir ainsi déplacé le terrain de la discussion ? d'avoir organisé la partie de telle sorte, que ce n'est plus désormais une liberté, mais une restriction qui en fera l'enjeu ?

Et permettez-moi de rappeler ce que je disais, il y a quinze mois à Bordeaux, à une époque où des mesures récentes sur le sésame et les tissus de lin, donnaient peut-être quelque valeur à la prédiction : on était au moment d'ouvrir la souscription qui devait décider du sort de l'association. « Dans « deux heures, disais-je, nous saurons si le mouvement as« censionnel de la protection est arrêté ; si l'arbre du mono« pole a fini sa croissance. Oui, que Bordeaux fasse aujour« d'hui son devoir, — et il le fera, — je défie tous les prohi« bitionistes, et tous leurs comités et tous leurs journaux, « de faire désormais hausser le chiffre des tarifs d'une « obole ? »

Eh bien ! messieurs, qu'est-il arrivé ? Comparez la loi de douanes actuellement soumise aux chambres, toute timide, toute mesquine qu'elle est, aux mesures sanctionnées jusqu'ici par la législature. N'êtes-vous pas frappés de ce fait, que le régime protecteur, non seulement n'avance plus, mais recule ? (C'est vrai !)

Un autre résultat que nous avons obtenu, et il est considérable, c'est qu'aujourd'hui on peut prononcer le mot : *liberté du commerce*. On oublie vite en France. Rappelons-nous néanmoins qu'il y a quelque temps ce mot aurait attiré sur le député, assez malheureux pour s'en servir, un torrent d'invectives. Les protectionistes voulant dépopulariser la chose avaient été assez habiles pour dépopulariser le nom. Un homme très-haut placé, un pair de France, ancien ministre, sincère ami du libre-échange, me disait, il y a quelque temps : « Je ne combats jamais le monopole de front, je lui emprunte ses arguments. Le seul moyen de mater un nouveau privilége, c'est de montrer qu'il compromet un privilége ancien. Invoquer la liberté par le temps qui court, c'est la compromettre ! » Grâce au ciel, ces ruses ne sont pas aujourd'hui nécessaires, et l'on peut, avec un peu de courage, avoir raison sans rougir. J'avoue qu'il est assez triste d'avoir à présenter ce résultat comme un succès.

Nous en avons obtenu un autre bien propre à nous donner des espérances, c'est de fournir à une foule d'hommes éclairés, disséminés sur toute la surface du royaume, l'occasion de se faire connaître et d'entrer bravement dans la lutte. M. Duchevalard à Montbrison, M. Avril à Nevers, M. Godineau à la Rochelle, M. Duvergé à Limoges, M. Darthez à Pau, M. Dufrayer à Mont-de-Marsan, M. d'Haqueville à Lisieux, et bien d'autres encore, ont déjà exercé autour d'eux une influence qui est de bon augure. Ce sont là de précieux auxiliaires, et ils nous font pressentir qu'à la fin de cette campagne, l'association, au lieu de quatre comités en province en comptera douze.

Quelques personnes s'effrayent de l'espèce d'unanimité avec laquelle les sociétés d'agriculture, sur la provocation de nos adversaires, se sont prononcées contre nous ; mais qu'on veuille bien remarquer une chose : ce qu'elles paraissent redouter surtout, ce n'est pas la réforme, mais la réforme *instantanée*. Au fait, après s'être élevées contre la liberté du commerce, toutes concluent à des abaissements graduels du tarif.

Enfin, Messieurs, nous pouvons affirmer, sans trop de présomption, que notre entreprise a éveillé quelque sympathie chez les nations voisines. Des sociétés de *Libre-Échange* se sont fondées en Espagne, en Italie, en Belgique, en Prusse. Sans doute, les idées favorables à la libre communication des peuples existaient dans ces pays ; mais peut-être notre exemple a-t-il contribué à les mettre en action. Nous savons bien que ce qui s'est passé en Angleterre a eu une grande influence, et cependant nous avons ici une preuve de plus que c'est toujours la France qui a le noble privilége de rendre les questions européennes, et nous avons lu dans un manifeste italien, ces propres paroles : « La ligue anglaise a soulevé une question anglaise ; elle a combattu un obstacle anglais, les *corn-laws*. L'association française aura la gloire d'avoir posé la question universelle, la question de principe, dans son titre même, le *Libre-Échange*. » (Applaudissements prolongés.)

Notre président vient de vous dire que l'association belge a conçu la pensée de réunir, à Bruxelles, un congrès économique, où cette grande question sera traitée dans une assemblée composée d'hommes de toutes les nations,

Français, Anglais, Belge, Russe, Germain.

Oh ! ce sera un grand et magnifique spectacle que celui d'hommes venus de tous les points du globe pour discuter paisiblement l'utilité et l'opportunité de renverser, par la seule puissance de l'esprit public, les barrières qui les séparent. Et il me semble que ce qui doit sortir de là, c'est la réalisation de ce vœu national, exprimé, il y a déjà longtemps, par le grand interprète de la pensée française :

Peuples, formez une sainte alliance
Et donnez-vous la main. (Bravo !)

Mais si quelque chose a été fait, il reste certainement beaucoup plus à faire.

Quand on entreprend de réaliser un grand changement dans une des branches de la législation du pays, non par la force, mais par la conviction publique, on se soumet à traverser quatre phases :

La première est celle de l'organisation. Il est indispensable de constituer, d'abord, l'association qui doit donner le mouvement. Tel a été le travail de notre première campagne.

La seconde est celle de la propagande. Il faut bien former cette conviction publique dont on entend faire son seul instrument de succès. Et dans cette période, tous les soins de l'association doivent tendre à perfectionner et propager son organe. Son mot d'ordre doit être : *Aux abonnements ! aux abonnements !* Il n'est pas un de nos collègues qui ne doive s'imposer le devoir de décider à s'abonner tous ceux de ses amis dont les opinions sont encore incertaines.

A mesure que la conviction se forme dans le pays, il faut l'amener à manifester ses progrès, en exerçant une pression de plus en plus forte sur la législature. Le mot d'ordre de cette période est : *Aux pétitions ! aux pétitions !*

Enfin, si la législature résiste, il faut se servir du changement de l'opinion publique pour changer par elle la législature elle-même, et alors le mot d'ordre est : *Aux élections ! aux élections !*

Et n'oublions pas que si notre mot d'ordre peut varier à chaque période de notre agitation, il en est un qui doit toujours dominer, c'est celui-ci : *Aux souscriptions ! aux souscriptions !* (Très-bien !)

Sans doute, Messieurs, nous ne renonçons pas à user dors et déjà et simultanément de ces trois moyens d'action. Nous ferons des pétitions quand cela sera nécessaire, et nous interviendrons dans les élections toutes les fois que nous pourrons le faire avec avantage. (Adhésion.)

Mais ne l'oublions pas, l'œuvre spéciale de la prochaine campagne, et peut-être de plusieurs années, c'est la propagande. Animer les convictions sympathiques, raffermir les convictions chancelantes, ramener les convictions hostiles, parler, écrire, discuter, donner une grande publicité à tous les travaux de mérite qui surgiront, soit dans la capitale, soit dans les provinces, spécialement à ceux qui se distingueront par la verve et la clarté, organiser des comités dans les départements, correspondre avec eux, les visiter, telle est pendant longtemps notre laborieuse mission.

Associez-vous énergiquement à cette tâche, Messieurs, et soyons bien convaincus d'une chose, c'est que, s'il est un pays, une ville, appelés plus que tous autres à recueillir en bien-être, en influence morale et politique, les fruits de la libre circulation des produits et des idées, cette ville c'est Paris, ce pays c'est la France. (Applaudissements.)

M. le président invite l'assemblée à procéder à la nomination des membres du conseil d'administration pour la nouvelle année.

Un membre propose de maintenir le conseil tel qu'il est actuellement composé. Cette proposition est appuyée par toute l'assemblée. Lecture est donné de la liste des membres du conseil, et la séance est levée à neuf heures et demie. L'assemblée se sépare après avoir donné aux divers membres du conseil de nombreuses marques de sympathie.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

(1re année.)

MM.		MM.	
Le duc d'Harcourt, pair de France .... F.	1,000	Bourgeois, employé..	5
Anisson Duperron, pair de France	2,000	Raimbaud, graveur..	5
Léon Faucher, député.	100	Letourneur, fabricant de boutons........	7
Blanqui, député	500	Geneller, professeur..	5
Chevalier (Michel, conseiller d'état.......	500	Engelmann, institut..	5
Bastiat (Frédéric).	100	Danthonay, négociant.	3
Riglet, ancien juge au tribunal de comm..	500	Gouache, ancien journaliste...........	5
Denière, président des Prud'hommes	200	Lange, employé	2
Say (Horace), membre du conseil général de la Seine.........	300	Laloubere, agent d'af.	1
Thirion Maillard, négociant.............	200	Geric, horloger	1
Say (Léon), négociant.	50	Maviez............	5
Say (Louis), négociant	300	Marchais	5
Say (Alfred), négociant	100	Richy..............	5
Cheuvreux (Casimir). négociant..........	300	Lemaitre, horloger...	1
Leclerc (Louis), chef d'institution.......	100	Belliard, voyageur...	5
Arlès-Dufour, négt...	500	Belliard père........	4
Potonié, négociant...	500	Belliard, épicier	2
L. Potonié, négociant.	100	Razette, dessinateur..	2
Ed. Potonié, négt....	15	Brotel, doreur.......	3
Hamelin, négociant...	100	Nicod.............	2
Talamon, négociant ..	100	Dumont	1
Paillard (Je.), négt...	25	Joergens, commis...	10
Mondotte, directeur de Comp. d'assurances	50	Petit, évantailliste ...	5
Escudier, commission.	50	Julien, menuisier....	5
Bischoffsheim	25	Lefevre, horloger	2
Daniel.............	15	Lefoye, horloger.....	5
Jules Jabob.........	100	Pelino, horloger	2
Cercueil, fabricant de papiers peints.....	20	Masson, maître des requêtes	20
Hayem aîné.........	20	Mutin, propriétaire...	25
Laferrière..........	20	Hebert, négociant....	200
Garbé, avocat	20	Delagravière, maitre des requêtes	25
Massé, avocat.......	25	Bossange, secrétaire du chemin de fer de Strasbourg	50
Thomas	25	Peupin, prud'homme.	10
Bailly, horloger......	5	Vée, maire du 5e arr..	20
Fessard, employé....	5	Durand, libraire	10
Delaunay, employé ...	5	Joubert, libraire.	10
Vimard, employé	20	Cotillon, libraire.....	5
		Wolowski, professeur au Conservatoire...	100
		Panel, courtier d'assurances	10
		Payen, bijoutier	25
		Guillonnet, emballeur.	5

Menet, négociant.... 10
Gras, fabricant...... 10
Lecandey, commis... 5
Villain, négociant.... 25
Denoyelle, id....... 50
Trèves, id.......... 10
Ferrière, fabricant de fleurs.......... 5
Picard, fabr. de broderies.......... 10
Russe, fabr. de casquettes.......... 5
Levy, négociant..... 10
Guyard, fabr. de chapeaux.......... 5
Orbelins, négociant.. 5
Guynemer, courtier.. 10
Gavoty, commissionn. 20
Caen, fabr. de broderies.......... 10
Heure, négociant.... 10
Joffre, id.......... 10
Trèves, id.......... 5
Bouché, fabricant.... 10
Arnoux, négociant... 10
Durand, agent d'affair. 5
Valdemar, courtier... 10
Bruch, négociant.... 20
Gentil, banquier..... 50
Mullot, négociant.... 10
Leroy, fabr. de parapluies.......... 10
Fol, banquier....... 50
Deswre, négociant... 10
Morin, id........ 10
Valette, fabr. de dentelles.......... 20
Devieux, fabr. d'éventails.......... 20
Filliot, fabr. de parapluies.......... 10
Blanadet, chef d'institution.......... 5
Hôpital, dentiste..... 5
Favelier, commis.... 5
Riel, teneur de livres. 5
St-Germain, homme de lettres......... 20
Guillemin, négociant. 1,000
Laffitte, courtier..... 10
Daragon, député..... 200
Lavergne, député.... 50
Dutilloy, négociant... 10
Pautte, id.......... 10
Abesse, fabr. de boutons.......... 5
Albert, négociant.... 10
Anonyme.......... 20
Uroil, avocat........ 10
Clément, propriétaire. 20
Hadrot, fabr. de lamp. 50
Chevalier.......... 100
Duveyrier, gérant de la Société des annonces.......... 200
Dezaux, négociant... 20
Trèves, fabr. de broderies.......... 10
Traversier, négociant. 10
Massias, fleuriste.... 5
Duval, avocat-général. 20
Girard, capitaine d'artillerie.......... 5
Londe, marchand de soieries.......... 25
Nicolet, négociant... 10
Geusler, id......... 5
Sans, id......... 10
St-Martin.......... 5
Marilliet, négociant.. 25
Nicolet, avocat...... 10
Brandao, marchand de soie.......... 25
Ventana, négociant.. 20
Ponclause, commis.. 5
Delpech, planteur.... 10
Quijano, négociant... 25
Bonnamy, emballeur. 15
Paschond, commis... 5
Dufriche.......... 10
Bosson, filateur à Boulogne.......... 100
Allain, négociant.... 100
Pinard, exporteur.... 10
Denizot, fabr. de bijoux.......... 3
Blanzot, fleuriste.... 5
Mario, négociant..... 20
Dufourg, propriétaire. 100
De la Valette, député. 500
Desmoulins, fabr. de bijoux.......... 10
Chantrier, commiss.. 25
Vittoz, fabr. de bronz. 100
Chavineau, lapidaire.. 5
Blattin, docteur...... 15
Morel, carrossier..... 5
Lagarde, horloger.... 1
Hulot, horloger..... 5
Letellier, horloger.... 5
Robelin, horloger.... 2
Berthet, horloger.... 2
Baudouin, ancien négociant.......... 10
Albrecht, négociant.. 5
Renard, délégué de l'industrie.......... 25
Rondot, délégué en Chine.......... 25
Lecou, libraire...... 10
Roisin, ancien magistrat.......... 20
Barjaud, notaire..... 100
Andrand, ingénieur.. 10
Blot, employé...... 1
Delachapelle, négoc... 1
Clave, négociant..... 1
Laureau, fabricant de bronzes.......... 1
Poulon, ébéniste..... 2
Pugère, graveur..... 1
Peyret, ingénieur.... 1
Plique, bijoutier..... 2
Cordier, négociant... 2
Monfil, employé..... 2
Simon, chef de la *France*.......... 2
Froid, commis...... 2
Bompord, officier en retraite.......... 2
Vornier, négociant... 2
Husson, fab. de perles. 2
Legrand, fabricant de bronzes.......... 3
Bagreaux, employé... 3
Duhamel.......... 3
Gaillard.......... 3
Clavier, sculpteur.... 3
Allais, sculpteur..... 3
Chonski, employé de ministère......... 5
Rivière, fabricant de bronzes.......... 5
Leduc, ciseleur...... 5
Brault, négociant.. 5
Megdzinstis, propriét. 5
Sadowski, propriét... 5
Marguerye (marquis), propriétaire....... 5
Damiens, employé.... 5
Guerard, ancien nég.. 5
Tallois, bijoutier..... 5
Rousseau, employé... 5
Remy, corroyeur..... 5
Dufay, étudiant...... 5
Valant, papetier..... 5
Amyot, avocat à la Cour royale....... 5
Barsel, passementier. 5
Mercier, avocat...... 5
Bastian, négociant... 5
Varembel, commis... 5
Morel, libraire....... 5
Maubanc, commis.... 5
Bertrand, fab. de cartes.......... 5
Lonjon, commissionnaire.......... 5
Piefort, horloger..... 5
Moncier, employé.... 5
Rolh, négociant..... 5
Giraudel, commis.... 5
André, facteur des postes.......... 5
Jouannin, fabricant de bronzes.......... 5
Baré, horloger....... 5
Engler, négociant.... 5
Konigwarter, banquier 5
Aubry, négociant.... 5
Nicot, commis...... 5
Brunet, chimiste..... 10
Calle, bijoutier...... 10
Leperdriel, pharmacien.......... 10
Ruben, caissier...... 10
Chapelard, doreur... 19
Allon, avocat....... 10
Pinard, marchand de porcelaines....... 10
Corbin, employé..... 10
Sormani, fabricant de nécessaires....... 10
Courtois, étudiant en droit.......... 10
Leser, négociant..... 10
Ring, commissionn.. 10
Plagniol, opticien.... 10
Buien, bijoutier...... 10
Gerente, md de vin... 10
Champion, négociant. 10
Moser, horloger...... 10
Marlier, régisseur.... 20
Thouvenin, fabricant de couleurs....... 20
Dillenseges, fabricant de lunettes....... 20
Besuchet, négociant.. 20
Granday.......... 20
Brassac, négociant... 300
Durand, fondeur..... 20
Peret, orfèvre....... 20
Aronssohn, propriét.. 20
Sarrette, commiss.... 25
Dumeril, négociant... 25
Piver, fab. de parfumerie.......... 50
Lecerf, fab. de papier. 50
Regis, négociant..... 100
Cuvillier, négociant.. 100
Raybaud, h. de lettres. 100
Picque père, nég.... 120
Picque fils, nég...... 120
Luuyt (Louis), banq.. 100
Goico, planteur et propriétaire.......... 10
Heroux, dir. des paquebots transatlant. 166
De Montaignac, adm. 167
Stehelin, administr... 167
Kœchlin, anc. député. 300
Zuber fils, fab. de papiers peints....... 200
Zuber (Frédéric), fab. de papiers peints.. 200
Mirio, fab. de papiers peints.......... 200
Pichot, directeur de la *Revue britannique*. 50
Denat, dir. du chem. de fer de Bordeaux... 25
Peltchinski.......... 25
Anonyme.......... 10
Stab.......... 15
Guillard, avocat..... 10
Dubois, attaché au ministère.......... 5
David, anc. négociant. 10
Moisson.......... 5
Drevet, négociant.... 10
Bolwiller, horloger... 25
Valson, agent princ. de la Soc. des invent.. 1
Puteaux.......... 10
Tourasse.......... 15
Bignon, employé..... 5
Morin, bijoutier...... 10
Huet, fab. d'acier poli. 10
Froid, fab. de limes.. 2
Hemerdinger, nég... 5
Moreau, étudiant en droit.......... 5
Duclos, négociant.... 10
Cormier, dir d'assur.. 25
Hébert.......... 5
Morize, fab. de baleines.......... 10
Langlois, agent de fabrique.......... 10
Trèves, commis...... 5
Drevet, négociant.... 10
Renault, fab. de chaussons.......... 50
Boichard, négociant.. 100
Bouchez, graveur.... 5
Prioux, h. de lettres. 5
Ethion, libraire...... 1
Anonyme.......... 50
Dunoyer, membre de l'Institut.......... 60
Farnault, employé du ministère......... 2
Vuignier, ing. en chef du chemin de fer de Strasbourg........ 50
Edwardz, dir. du ch. de fer de Strasb... 50
Chauffeur, avocat à Colmar.......... 10
Mellerio, bijoutier.... 5
Paillotet, bijoutier... 100
Berseville, négociant. 20
Dussard, h. de lettres. 5
Lapierre, commis-lib. 1
Maitrejean, commis-libraire.......... 1
Loreau, négociant... 200
Lavergne, négociant.. 5
Comte, avocat....... 10
Charandeau, étudiant en droit......... 10
Lafayette.......... 10
Gaudin, étudiant en droit.......... 15
Marchal, anc. député. 20
Laroche, greffier au tribunal.......... 10
Bastiat fils, négociant. 25
Calon, négociant..... 25
Lechevalier.......... 50
Guilhaumin, éditeur.. 100
Dubroca, directeur du *Palladium*........ 25
Thomas, agent d'aff.. 5
Malin, md de nouv... 5
Comtesse, horloger.. 2
Simon, négociant.... 5
Marti, fab. horloger.. 20
Leduc, fab. de peignes. 2
Weygand, commiss.. 5
Guillain.......... 2
Wenzel, fleuriste.... 15
Riottot, fab. de papiers peints.......... 20
Molinari, h. de lettres. 25
Lemaitre.......... 10
Valette, propriétaire.. 10
Defontaine, fab. à Lille. 20
Bertrand, fabr. de batistes.......... 5
Laforestière, nég..... 25
Rouget, fab. de brod. 5
Griolet, filateur...... 20
André, nég. à Lodève. 50
Anonyme.......... 50
Reynaud et Cabanet, négociants........ 50
Cochery, avocat à la Cour royale....... 10
Gauffre, négociant... 20
Lair, négociant...... 20
Tavernier, négociant. 100
Lyonnet, négociant... 10
Anrès, négociant..... 50
Gratiot, imprimeur... 10
Sinot, négociant..... 25
Debauge, ingénieur de chemin de fer..... 10
Bratian.......... 20
Duvelleroy, fabr. d'éventails.......... 5
D'Haussonville, dép.. 50
Fontan, docteur..... 100
Gouin, ingénieur.... 100
Gavelot, libraire..... 2
Monjean, instituteur.. 25
Falise, bijoutier..... 1
Vaillant, limonadier.. 3
Lefebure, fab. d'acier poli.......... 5
Milifiot, commiss. en librairie.......... 1
Beville (baron de), propriétaire.......... 100
Herbet, négociant.... 100
Derrion, tailleur..... 1
Menard, fab. de batistes.......... 25
Detolle, md de toiles. 5
Duclos, négociant.... 5
Wolff, employé...... 2
Dumaine, imprimeur. 5
Duvymalmenayde, md de papiers......... 5
Lefèvre, md de pap.. 5
Bastiat, anc. nég.... 25
Cieszkowski, propriét. 50
Ortolan, professeur à l'École de droit.... 50
Casimir, docteur..... 10
Conty, négociant..... 25
Uhring, employé..... 5
Romain.......... 5
Croco, fab. de tissus. 25
Labaume (Frédéric), négociant......... 100
Binet, directeur de la manuf. de Baujoie.. 20
Mouillard, négociant.. 5
Frioud, ag. de comm. 10
Labaume.......... 15
Laurand, employé... 5
Priestley, ingénieur.. 5
Saclier, négociant.... 20
Coquelin, h. de lettres. 100
Sablonowski (comte de) 50
D'Eichtal, député.... 1,000
Tanera, employé..... 5
Bigorgne, courtier... 5
Jayme, négociant.... 10
Labie, ancien maire.. 25
Maupetit, agent...... 5
Bernus, négociant.... 50
Redron, papetier.... 5
Dumaine.......... 5
Buttura, docteur..... 5
Signoret, docteur.... 20
Visinet, fab. à Rouen. 100
Pellat, professeur de droit.......... 20
Bonier, professeur de droit.......... 20
Gastambide, anc. fab. de bronzes........ 20
Richard, ingénieur... 5
Mabrun, chimiste.... 5
Loiseau, joaillier..... 20
Senlis.......... 20
Laveau, négociant... 20
Marsam, fab. d'ornements.......... 20
Saillofest, négociant.. 20
Riglet, fabricant de bronzes.......... 10
Huber, sculpteur.... 3
Delagarde, ciseleur... 5
Hallot, fabric. de plaqués.......... 10
Bertrand, commiss... 20
Cornay, docteur..... 1f 50c
May, négociant...... 5
Tastet, négociant.... 50
Videcoq, libraire..... 15
Roulhac, marchand de papiers.......... 10
Rapetti, professeur au Collége de France.. 20
Golovine, économiste 20
Pavée de Vandœuvre, Pair de France.... 100
Duchemin et compag., négociants........ 20
Henri, professeur.... 20
Gautreau, négociant.. 100
Adam, président du Conseil général du Pas-de-Calais..... 100
Duhamel, fabricant de bijoux.......... 10
Adrien.......... 20
Helbronner, négoc... 5
De Broglie, Pair de France.......... 50
Christoffle, bijoutier.. 500
Meydieu, négociant... 100
Roustain, professeur de droit.......... 20
Montluc, caissier..... 5
Millet, docteur...... 5
Reybaud (Louis), Député.......... 50
Sanguinède, fabric. de bretelles.......... 1
Koller, négociant..... 20
Berson, négociant....
Feline, propriétaire... 10
Pagny (Charles), banquier.......... 100
Reboul, employé..... 5
Farret, marchand de pendules.......... 10
Passerard, mécanicien 5
Charpentier, march. de vins.......... 5
Boué, docteur en droit 20
Hervé, marchand de nouveautés....... 5
Froment (Meurice), orfèvre.......... 20
Ouizille, bijoutier.... 50
Poiret, bijoutier..... 10
Lefèvre, bijoutier.... 5
Mourey, bijoutier.... 5
Ramsden, fabricant bijoutier.......... 10
Paul et frères, nég... 100
Delafaverge, bijoutier. 10
Plique.......... 2
Picot, bijoutier en or. 5
Payen.......... 10
Boulogne, bijoutier... 5
Simon.......... 5
Richebourg, ingénieur 5
Forcade, avocat..... 10
Brindeau, négociant.. 5
Robineau, bijoutier... 20
Gautray (Amédée).... 20
Weiss, professeur.... 5
Bartholony frères, exbanquiers........ 500
Lepage, bijoutier.... 25
Gaudin.......... 5
Gonbeaux.......... 20
Vandencastecle, filat.. 10
Dubochet, éditeur.... 50
Duras, bijoutier...... 20
Domenger, propriét. et maire.......... 50
Etienne, marchand de papiers.......... 5
Champion, fabric. de châles.......... 5
Basquin, exporteur.. 10
Sassier, fabr. de papier d'or.......... 10
Goldschmidt, banq... 20
Poulet, bijoutier..... 25
Rouweau, fabr. bijoutier.......... 1
Fougère, fabr. de plaqué.......... 5
Quéru, voyageur.... 5
Hennuyer, imprim... 20
Joseph Garnier, homme de lettres........ 50
Jacquesson et Félix, négociants........ 500
Denuelle, fab. de porcelaine.......... 10
Rutty, rentier....... 20
Péron.......... 50
Regniaud, chaudronn. 10
Brault (Charles), nég. 10
Devinck, membre de la chamb. de comm. 50
Bournet (Henry), rent. 50
Soyez, négociant.... 20
Marguerie, fabric. de papiers peints..... 20
Tavernier.......... 3
Leblanc, maître-d'hôt. 5
David, négociant..... 100
Dolfus (Mathias), id.. 200
Sieber.......... 500
Bouchon, négociant.. 20
Rabier, id.......... 10
Droz, id.......... 10
Baudot, membre de la chambre de comm. 50
Bougleux, négociant.. 50
Renouard, pair de France.......... 60
Banès, directeur du Chemin de fer d'Orléans.......... 50
Gaury.......... 25
Mayre.......... 18
Calon jeune, banquier. 1,000
Giroux, fab. de lunettes 5
Desclaux, fabr. de porcelaine...... [illegible]
Desclaux, id...... [illegible]
Lunensctofs, négoc.. [illegible]
Anonyme...... [illegible]
Chagnet...... [illegible]
Demeuvan, négociant. [illegible]
Jolly, propriétaire.. [illegible]
Carlier (Charles), nég. 100
Boullet, pair de Franc. 60
Marteller, peintre en équipages....... 5
Legrand, négociant.. 5
Delicourt, fabr. de papiers peints...... 28
Mol Flaxland, agent de maisons anglais. 5

Noms des membres composant actuellement le Conseil d'administration de l'Association pour la liberté des échanges.

MM.

Le duc D'HARCOURT, pair de France, *président;*
ANISSON-DUPERON, pair de France, *vice-président;*
DUNOYER, membre de l'Institut, *vice-président;*
BLANQUI, député;
BOSSON, manufacturier, à Boulogne;
MICHEL CHEVALIER, conseiller d'état;
CALON jeune, banquier;
DAVID, négociant, à Reims;
GUILLEMIN, négociant;
Nicolas KOECKLIN, manufacturier;
Louis LECLERC, chef d'institution;
ORTOLAN, professeur à l'École de Droit;
PAILLOTTET, vice-président du conseil des Prud'hommes;
PEUPIN, ouvrier prud'homme;
POTONIÉ, négociant;
RENOUARD, pair de France;
Louis REYBAUD, député;
RIGLET, fabricant de bronzes, ancien membre du tribunal de commerce;
Horace SAY, membre de la chambre de commerce de Paris;
GUILLAUMIN, éditeur;
BOULLET, pair de France, président de la cour royale d'Amiens;

Beville (Baron de), propriétaire;
Odiot, orfèvre;
Frédéric Bastiat, membre correspondant de l'Institut, *secrétaire général*;
Adolphe Blaise, *secrétaire adjoint*;
Charles Coquelin, *secrétaire adjoint*;
A. Fonteyraud, *secrétaire adjoint*;
Joseph Garnier, rédacteur en chef du *Journal des Économistes*, *secrétaire adjoint*;
Molinari (de), *secrétaire adjoint*;
Adolphe d'Eichthal, *trésorier*;
Casimir Cheuvreux, *censeur*.

Les présidents, vice-présidents et délégués des associations de Bordeaux, Lyon et Marseille font aussi partie du comité.

QUESTION MARITIME.

RÉPONSE AU COMITÉ DU TRAVAIL NATIONAL.

(Suite) (1).

III.

Les armements de la pêche sont-ils suffisamment protégés?

Pour bien répondre à cette question, il faut examiner d'abord la condition de nos armements pour la pêche. Ces armements ne sont point de simples spéculations commerciales : ils sont tombés, en quelque sorte, dans la catégorie des faits gouvernementaux, précisément par suite du système prohibitif ou protecteur.

Nos relations maritimes se retrécissant chaque jour, à mesure que celles de nos rivaux prennent de l'extension, le gouvernement a dû être alarmé, sans doute, de la faiblesse de sa puissance maritime. Il a donc imaginé des moyens factices pour maintenir un certain nombre de matelots à la mer. Cela était indispensable, puisque le mouvement naturel du commerce, affaibli par la prohibition, ne suffisait pas pour maintenir sur un pied respectable le personnel de l'inscription maritime. De là, messieurs, ces combinaisons bizarres, ces lois qui interviennent dans les armements pour accroître le nombre des hommes de l'équipage des navires qui vont à la pêche ; lois si peu commerciales, qu'elles ont pour principe l'augmentation des frais que le négociant doit toujours chercher à réduire.

La pêche, constituée comme elle l'est aujourd'hui, n'est donc pas une industrie ordinaire ; elle est un moyen que le gouvernement emploie afin de former et de conserver des marins, parce que la situation de la marine marchande est si misérable, qu'elle ne peut pas élever un nombre d'hommes suffisant *pour armer la flotte*. Il résulte de là, messieurs, que l'examen des mesures à prendre, dans l'intérêt de la pêche, n'est pas une question de commerce, c'est une question politique. Sa solution, en conséquence, est bien plus dans le domaine des hommes d'État, que dans celui des chambres de commerce.

Si nous étions appelés à résoudre cette question en dehors de la situation toute exceptionnelle où le système prohibitif place la puissance maritime de la France, nous dirions que la meilleure protection à accorder aux armements de pêche, comme à tous les autres, c'est de leur permettre d'acheter au dehors, à bas prix et en bonne qualité, les matériaux de leurs armements : bois, fer, cuivre, chanvres, cordages, voiles, etc. ; c'est, en outre, de ne pas les condamner à saler leur poisson avec du sel français, qui vaut moins pour eux que le sel d'Espagne et de Portugal, et qui leur coûte probablement plus cher ; c'est, enfin, de ne pas leur imposer un nombre d'hommes quelconque, mais de laisser chacun des armateurs diriger sa pêche suivant ses lumières et ses intérêts. C'est, en outre, et surtout, de leur donner la faculté de vendre à l'étranger le produit de leur pêche, en leur permettant aussi d'y commercer librement et de rapporter en France les marchandises qu'ils pourraient acquérir au dehors en échange de leur poisson.

Soyez bien assurés, messieurs, que, si nos marins étaient placés dans des conditions favorables, ils sont assez habiles, assez intelligents pour lutter avec leurs rivaux.

Si, d'ailleurs, ce que nous n'admettons pas, et ce que repoussent également des gens bien instruits et pratiques dans ce commerce, la pêche souffrait momentanément du défaut de protection, les armateurs des ports où elle se fait trouveraient un bien ample dédommagement dans une sage liberté commerciale, qui donnerait à notre pavillon le transport des denrées repoussées aujourd'hui par nos tarifs. La seule admission des sucres étrangers absorberait, et bien au delà, les soixante mille tonneaux que nous employons à la pêche, et une activité nouvelle se manifesterait dans tous nos ports de Bretagne, de Normandie, de Picardie, si ces transports étaient permis, et si l'on pouvait y joindre ceux qui résulteraient d'une notable diminution de droits sur le café, et sur tant d'autres marchandises exclues aujourd'hui par des droits prohibitifs.

Par malheur, messieurs, il n'en est point ainsi. Sans aliment réel, c'est-à-dire sans échange suffisants, et par conséquent sans transports abondants, la marine marchande va s'affaiblissant chaque jour. L'État veut conserver cependant des marins ; douze à quinze mille hommes sont employés chaque année à la pêche, mais à la condition de primes payées par le gouvernement, et celui-ci accepte cette charge dans l'intérêt de la grandeur du pays et de sa sécurité ; mais c'est là un fait exceptionnel, qui n'a rien de commercial, et dont la dépense devrait, dans notre opinion, figurer au budget du ministère de la marine et non au budget du ministère du commerce.

Quelle est, du reste, l'existence faite par ces mesures aux armateurs de la pêche? Elle est toujours incertaine, elle est toujours précaire ; elle dépend d'un vote parlementaire, qui peut au besoin être retiré d'une année à l'autre. La quotité des primes, leur assiette, sont remises en question à des intervalles peu éloignés, et l'incertitude qui en résulte ôte la stabilité et la consistance aux opérations dont il s'agit. L'armateur pour la pêche ne peut jamais être assuré que la loi sous l'empire de laquelle il agit, durera autant que le navire qu'il fait construire. Et si la pêche venait à lui manquer, où trouverait-il, dans les conditions présentes, un nouvel emploi de son bâtiment? Nulle part. — Situation bien différente de celle qui serait la conséquence d'un libre commerce, où les navires manqueraient aux marchandises plutôt que la marchandise aux navires.

Soyez-en bien persuadés, messieurs, le jour où les ports d'armement pour la pêche auront examiné sérieusement, impartialement la situation actuelle de la marine, et celle qui naîtrait de la liberté commerciale, les adhésions que vous avez obtenues à Dunkerque, Morlaix, Cherbourg, Saint-Brieuc, etc., vous manqueront à la fois. La vérité, que nous essayons de faire comprendre ici, doit, en effet, se manifester d'une manière éclatante à tous les armateurs qui voudront aller au fond des choses, en écartant la pensée des avantages partiels et momentanés qu'ils retirent de la protection. Or, cette vérité, la voici : La marine vit de transports ; la prohibition a pour but de les restreindre ; donc, la marine a toujours à perdre à l'adoption des mesures sollicitées par ceux qui soutiennent le système prohibitif.

Que pourrait, à bon droit, réclamer la marine que notre législation n'aurait pas prévu, et qui lui donnerait un encouragement réel, sans compromettre cependant le travail du pays?

Nous avons répondu à cette question en expliquant l'antagonisme naturel qui existe entre le système prohibitif et la marine marchande. Nous ajouterons cependant quelques lignes au sujet de la restriction qui termine votre demande.

Il est un pays, messieurs, que l'on appelle la belle France, contrée favorisée, d'abord par la fertilité de son sol et par son climat tempéré, propre aux plus riches productions ; puis encore, par sa situation admirable entre les deux mers les plus commerçantes du globe. Ce pays est renommé, en outre, par l'intelligence, le goût, la sagacité, l'activité de ses habitants, et cependant, messieurs, on donne un démenti formel à tout ce qu'il y a d'heureux dans de telles conditions d'existence, en environnant ce pays d'une triple armée de douaniers, chargés d'arrêter toutes les marchandises ou denrées étrangères, *de peur de compromettre le travail du pays!* S'agit-il de blés? — la Russie et les États-Unis vont vendre à si bas prix, que la culture des céréales en France sera impossible. S'agit-il de bétail? la Suisse, l'Allemagne, la Hollande vont ruiner nos éleveurs de bestiaux, — de graines oléagineuses? — on redoute les sésames de l'Orient et les lins du Nord. Est-ce du fer que l'on veut faire entrer? — la Suède, l'Angleterre, la Belgique vont s'emparer du marché national. Pour tous les objets manufacturés, il en est de même : Les draps de Verviers, de la Grande-Bretagne, de Saxe ; les cotonnades de Gand, de Suisse, de Manchester ; les fils et les toiles de tous pays ; la quincaillerie allemande et anglaise doivent, au dire des prohibitionistes, anéantir les manufactures françaises. Est-il question du sucre, enfin, on redoute toutes les contrées productrices ! De telle façon, que ce beau pays, doté de ressources inépuisables, que ce peuple, doué d'une si vive intelligence, ne peuvent lutter pour presque aucune production, avec aucune autre contrée, avec aucune autre population. La fertilité du sol, la richesse des productions, la belle situation des côtes maritimes, le génie des habitants, tout cela ne peut garantir la France d'une infériorité qui éclate sur tous les points ; car elle ne saurait combattre industriellement ni avec la puissante Angleterre, ni avec la faible Belgique, ni avec la Suisse, ni avec l'Allemagne, pas même avec le Piémont, l'Espagne, ou l'Italie, sans être ruinée à l'instant.

Permettez-nous, messieurs, de nous élever contre cette perpétuelle antithèse, entre la richesse absolue de la France et ses moyens de lutter commercialement avec les autres nations ; laissez-nous repousser de toute la force de notre patriotisme ces conclusions humiliantes pour notre pays. Non, messieurs, la richesse de la France n'est à la merci d'aucun autre peuple. Ses frontières seraient ouvertes demain à l'importation libre de toutes les denrées et de toutes les marchandises du monde, qu'après une crise de peu de durée, notre riche et belle patrie se relèverait plus forte et plus prospère que jamais.

Mais nous savons, messieurs, qu'il faut éviter toutes les commotions quelles qu'elles soient. Et c'est pour cela que nous avons toujours demandé que l'on revînt à la liberté commerciale, progressivement, en respectant, non ce que vous appelez *des droits acquis* ; car ce ne sont pas des droits, mais les *intérêts particuliers existants*, que tout bon gouvernement doit ménager avec soin et dans les limites compatibles avec la bonne gestion des intérêts généraux du pays.

Quel moyen serait-il nécessaire de prendre à l'égard du tiers-pavillon?

Le tiers-pavillon ne joue un rôle important dans les transports maritimes que par suite des motifs généraux que nous avons déjà déduits dans l'examen des questions précédentes. La cherté relative de la navigation, causée par le prix des matériaux, y est pour quelque chose ; mais les restrictions mises à l'importation des marchandises, d'où résulte le défaut d'emploi suffisant pour nos navires, sont la cause réelle de notre infériorité partielle vis-à-vis du tiers-pavillon.

Pour citer un exemple à l'appui de notre opinion, nous expliquerons, messieurs, un fait signalé tout dernièrement à la société maritime de Paris. Ce fait, le voici : Les navires sardes et les navires napolitains transportent au Brésil nos vins du midi. Eh bien ! cette anomalie vient uniquement de la certitude qu'ont ces navires de trouver un fret de retour avantageux, en chargeant des sucres ou des cafés pour leurs pays ; ce que ne peuvent faire nos bâtiments, ni pour la France, ni pour aucune autre contrée. C'est là, la cause unique de la supériorité du tiers-pavillon. Que les droits qui excluent les sucres et les cafés brésiliens de France soient abaissés, et le tiers-pavillon cessera aussitôt de nous servir d'intermédiaire. Mais, dans la situation actuelle, des droits différentiels établis sur le pavillon sarde ne donneraient pas à nos navires un secours suffisant pour les engager à se rendre au Brésil, parce qu'ils demeureraient sans possibilité d'avoir un fret de retour pour les ports français. Dès lors, nous perdrions très probablement la plus grande partie de l'exportation de nos vins, sans rien acquérir au point de vue maritime. Les vins du midi exportés au Brésil étant, en effet, d'une petite valeur, le prix du fret doit être compté pour beaucoup dans une opération de ce genre. — Si donc les droits différentiels élevaient trop haut le coût de nos vins, rendus à Rio ou dans les autres ports du Brésil, les navires sardes et napolitains abandonneraient ce produit de notre sol, et se pourvoiraient, soit en Espagne, soit en Portugal de produits à peu près semblables pour la qualité.

Remarquez, messieurs, qu'une conséquence fatale et inévitable de tous les droits différentiels, c'est d'augmenter la valeur des marchandises échangeables et d'en réduire la consommation. — De telle façon que l'on ne peut, dans la situation où nous sommes, protéger le pavillon, sans nuire à la marchandise, venir en aide aux commerçants voituriers, c'est-à-dire aux marins, sans nuire aux commerçants exportateurs et aux producteurs manufacturiers et agricoles tout ensemble. En un mot, pour augmenter l'importance relative de notre commerce, c'est-à-dire accroître celui qui se fait par pavillon français, on doit s'exposer obligatoirement à réduire son importance absolue, c'est-à-dire le mouvement par tous pavillons. — Triste, mais inévitable condition d'un système qui produit des conséquences fausses et contradictoires, comme le principe qui lui sert de base.

Il est vrai que, dans nos rapports avec quelques autres puissances, le rôle que joue le tiers-pavillon tient à d'autres circonstances. — Ainsi, notre mouvement maritime avec la Belgique se fait, pour la plus grande portion, sous tiers-pavillon ; mais cet état de choses est dû au refus fait plusieurs fois par le gouvernement français de négocier un traité de réciprocité maritime avec la Belgique. Par suite, l'avantage demeuré, soit aux navires naviguant à meilleur marché que ceux sous pavillon belge ou farnçais, soit à ceux qui ont, avec les deux puissances des traités dont le bénéfice leur est acquis dans les ports de l'une et de l'autre.

Tout ce qui est relatif à la question posée par vous sur le tiers-pavillon, messieurs, trouve donc deux solutions opposées, l'une dans le maintien du principe qui vous guide, l'autre dans l'établissement de celui que nous défendons. — Avec le système prohibitif, qui amoindrit les échanges, qui gêne l'action de notre marine marchande, qui augmente ses dépenses et réduit ses bénéfices, la part du tiers-pavillon augmentera toujours ; avec la liberté du commerce, les échanges se multipliant, les navires sous pavillon français ayant tous les ports ouverts devant eux, l'emploi de leur temps assuré, les matériaux et les vivres à bon marché, le mouvement par le tiers-pavillon doit se réduire et arriver naturellement, enfin, à n'avoir qu'une faible importance.

FIN.

HISTOIRE DU TARIF DES CÉRÉALES.

(Suite) (1).

Ainsi raisonnaient les prohibitionistes. Quelques-uns d'entre eux, allant plus loin que la commission, voulaient la prohibition sans réserve et à toujours. M. de Lastours, par exemple, député du Tarn, demandait que l'on organisât à l'intérieur un vaste système de réserves, et qu'aussitôt que ce mécanisme fonctionnerait d'une manière satisfaisante la

(1) Voir le *Libre-Échange* du 6 juin.

(1) Voir le *Libre-Échange* des 30 mai et 6 juin.

prohibition fût décrétée et irrévocablement maintenue. Cet ultra prohibitif ne voyait pas d'autre moyen de préserver l'agriculture française des atteintes de sa rivale de la Crimée. Il admettait, comme point de départ de son argumentation, la ruine de notre production agricole sous la pression de cette concurrence, et voici pour le reste comment il raisonnait :

« Dira-t-on que l'industrie française, par la richesse de ses produits, pourra facilement appeler du dehors les matières premières et même les substances dont on aurait besoin ? J'admets pour un moment cette hypothèse, et je suppose que notre industrie puisse trouver ailleurs qu'en France les 20 millions de consommateurs qu'elle compte aujourd'hui parmi les cultivateurs et les propriétaires, quelles seront les conséquences de cet étrange système ? Dès ce moment, la nation sera divisée en deux castes totalement distinctes, les habitants des villes et les habitants des campagnes, ceux-ci, n'ayant plus rien à fournir aux villes, n'auront plus rien à leur demander : dès lors cessera nécessairement, dans les campagnes, le payement des impôts et des dettes ; car ceux qui possèdent ou qui travaillent la terre ne payent ce qu'ils doivent qu'avec les produits qu'ils en retirent, et comme les créanciers n'auront plus besoin de ces produits, qui leur arriveront en abondance d'une terre étrangère, il en résultera pour les producteurs agricoles une impossibilité absolue de payer.

» Il faudra donc envoyer à Odessa les rôles de notre contribution foncière, ainsi que le grand-livre de la dette publique, et transférer en même temps toutes nos hypothèques sur le sol qui fournira aux capitalistes tout ce dont ils auront besoin. »

Un autre ultra-prohibitif, M. Humblot-Conté, invoquait l'exemple de l'Angleterre à l'appui de son opinion, et il allait jusqu'à émettre cet étrange paradoxe que la prohibition absolue pourrait seule amener l'abondance dans le pays.

« C'est seulement depuis que les Anglais ont adopté des lois prohibitives et encouragé l'exportation qu'ils ont détruit les causes de ces disettes fréquentes, qui, d'après leur histoire, désolaient jadis cette contrée.

» La législation prohibitive, qui s'applique si heureusement à l'Angleterre, a besoin d'être encore renforcée quand elle s'applique à la France, pour laquelle il n'y a qu'une prohibition entière qui puisse prévenir les disettes ; parce que ce n'est qu'avec les prohibitions absolues que nous pouvons encourager le commerce des grains et les spéculations sur cette denrée. » (24 avril.)

A ces exagérations, les partisans du projet du gouvernement répondaient de leur mieux par des faits. Ils démontraient que les prix d'Odessa n'étaient pas, comme leurs adversaires l'affirmaient, de 4 à 6 fr., mais de 12 à 13 fr., ce qui les établissait à Marseille à 16 ou 17 fr. ; ils démontraient encore que ces blés étaient pour une bonne part payés directement avec des produits de notre industrie. « Dans les ports de la mer Noire, disait un député de Marseille, M. Strafforello, surtout depuis qu'Odessa a été déclaré port franc, nous expédions des quantités considérables de nos vins de Provence, de Languedoc, de Bourgogne et de Champagne, des huiles, des eaux-de-vie, des liqueurs, des épiceries, des drogueries, des quincailleries, des bijouteries, des meubles, et une infinité d'autres articles. Une cargaison de nos articles suffit pour former la contre-valeur de plusieurs cargaisons de blé. » Enfin les députés marseillais s'attachaient à prouver que, si le projet de la commission était adopté, toute importation deviendrait impossible à Marseille, et que cette industrieuse cité se trouverait exposée à la famine dans les années d'abondance. L'événement prouva malheureusement qu'il n'y avait aucun pessimisme dans leurs prévisions. Cependant rien ne fit impression sur la majorité ; elle adopta, sans hésitation aucune, l'amendement qui établissait une augmentation des droits.

Jusqu'alors le ministère n'avait, il faut le dire, que faiblement combattu les modifications apportées par la commission dans l'ensemble du projet. Il avait bien à la vérité prétendu au début de la discussion que la commission avait agi inconstitutionnellement en bouleversant de fond en comble le projet au lieu d'y apporter de simples modifications ; mais son mécontentement paraissait s'être calmé. Après le vote de l'amendement, il se réveilla comme en sursaut, et M. de Villèle proposa un sous-amendement qui détruisait en partie l'œuvre de la commission. Par cet amendement, le ministre demandait qu'une fois la prohibition levée aucun droit proportionnel ne fût perçu sur les importations. La conduite du ministre fit jeter les hauts cris. M. Manuel, qui malheureusement ce jour-là était de l'avis de la majorité, fit remonter à des influences extérieures la pensée de cet amendement. Un autre membre de l'opposition, M. Basterrèche, se chargea de compléter l'accusation lancée par M. Manuel.

« Lorsque j'ai vu, dit-il, M. de Villèle demander hier la plus haute taxe et chercher aujourd'hui à revenir sur cette disposition par un chemin en quelque sorte détourné, je lui demande pardon de l'expression, je me suis dit : Sans doute il s'est opéré quelque changement dans l'atmosphère ministérielle ; peut-être le vent du Nord aura soufflé cette nuit. (On rit à gauche. — Murmures à droite.)

M. de Villèle repoussa avec quelques paroles dédaigneuses les imputations de M. Manuel ; mais il ne réussit point à faire adopter son sous-amendement. Néanmoins il ne se tint pas pour battu. Dans la séance suivante, il demanda le rejet d'un article ainsi conçu :

Art. 8. — Les marchés régulateurs ne pourront être changés que par des dispositions législatives.

Le prix commun entre les marchés régulateurs de chaque classe de section sera établi sans égard aux quantités vendues dans chaque classe de section.

Le premier paragraphe fut rejeté ; mais la majorité employa tous ses efforts pour faire adopter le second, qui seul avait une importance actuelle. La discussion devint alors très-vive, et l'opposition, qui jusqu'à ce moment était demeurée immobile, s'agita sous l'atteinte des mêmes passions qui avaient pénétré et divisé la majorité. M. Benjamin Constant se leva et lança aux propriétaires fonciers de la Chambre une ironique et mordante provocation. Sa parole souleva des tempêtes. Après que M. de Castelbajac lui eut répondu au nom de la majorité, Manuel, qui s'était senti atteint, se leva à son tour, et voulut réfuter l'incisif défenseur des intérêts populaires. Mais son talent faillit à cette tâche ingrate, et il ne trouva, chose misérable ! rien de mieux que d'accuser son collègue de viser à une fausse popularité. Voici ce curieux incident, qui, il faut bien le dire, ne fait honneur ni aux lumières ni au caractère de M. Manuel.

(*Revue nouvelle.*) G. DE MOLINARI.

(La suite au prochain numéro.)

— Une lettre écrite d'Algérie à un journal, rend compte d'une chasse où il s'est fait un grand carnage de gibier. Cette lettre se termine par ces mots : Que voulez-vous ? puisque nous n'avons pas occasion de poursuivre les Arabes, il faut bien que nous chassions aux animaux.

Quelques rêveurs, en petit nombre encore, pensent que, si la défense du pays est l'affaire de tout le monde, les armes ne devraient être pour personne une *profession*. Des réflexions dans le genre de celles que nous venons de citer sont de puissants arguments en faveur de ces utopistes.

— MM. le duc d'Harcourt et Blanqui ont déposé, l'un sur le bureau de la Chambre des pairs, et l'autre sur le bureau de la Chambre des députés, la pétition de Boulogne que nous avons reproduite dans notre dernier numéro, et dans laquelle les habitants les plus notables de cette ville demandent la libre importation des substances alimentaires, quelles que soient les apparences de la récolte prochaine.

Cette pétition est signée par cent quatre-vingts personnes, au nombre desquelles se trouvent le maire de la ville, membre du conseil général, les deux adjoints, le président de la chambre de commerce, le président du tribunal de commerce, deux membres du conseil d'arrondissement, le colonel de la garde nationale, les chefs des principales maisons, des électeurs, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

LA SURTAXE SUR LES BOISSONS.

Nous recommandons vivement à nos lecteurs la lecture d'une brochure, présentée sous forme de pétition à la Chambre des députés, par M. Hippolyte Faure, et portant ce titre : *Observations sur le projet de loi relatif à l'emprunt de 25 millions et à la prorogation de la surtaxe des boissons à l'octroi de Paris, jusqu'en 1859*. Il est impossible de défendre avec plus de force et de clarté une cause plus juste.

Nous l'avons dit dans notre programme : nous ne sommes au service d'aucune industrie, et sans méconnaître en aucune façon l'importance des questions fiscales, elles ne sont pas l'objet précis de notre association.

Cependant, l'industrie vinicole est déjà si maltraitée par le régime protecteur qu'on ne saurait, sans un profond sentiment de douleur, la voir encore exposée aux coups incessants de la fiscalité municipale.

Un journal nouvellement fondé, la *Revue Nationale*, voit dans les plaintes du midi de la France un symptôme de *girondinisme*. C'est là de la pure déclamation. Les hommes du midi, comme ceux du nord, chérissent notre nationalité et admirent cette unité française qui fait notre force, facilite, dans toutes les questions politiques, le triomphe de l'opinion publique, et nous permet, plus que tout autre peuple, de marcher à la tête de la civilisation.

Mais ce lien unitaire serait-il rompu, ne serait-il pas, au contraire ; plus indissoluble, si une impartiale justice présidait à cette partie de la législation, qui règle les intérêts des divers membres de la grande famille ?

Les conseils les plus judicieux, les exhortations les plus véhémentes n'ont pas la puissance de changer la nature du cœur humain. Ils ne peuvent pas faire que l'injustice prolongée ne soit une cause de désaffection ; plus l'union de toutes les portions du territoire est désirable, plus il importe de les soumettre, autant que la pratique le permet, au principe de l'égalité, et rien n'est plus irritant pour celui qui fait partie d'une association à des conditions évidemment onéreuses, que de voir sans cesse invoquer les avantages de l'association pour perpétuer et renforcer l'injustice qui le frappe.

Or, quelle est la condition de l'industrie vinicole en France ?

Premièrement, elle paye un impôt foncier supérieur à toute autre nature de culture.

Secondement, elle paye un impôt indirect, multiple, onéreux et tracassier, qui l'atteint dans tous ses mouvements, sous les noms de droits de circulation, de mutation, de détail, de licence, d'entrée, etc., etc.

Troisièmement, le régime protecteur a attiré sur elle les représailles de toutes les nations du monde, et, d'ailleurs, ce régime étant fondé sur ce principe, que la nation doit se suffire à elle-même, la production du vin doit se restreindre aux besoins de la consommation intérieure.

Quatrièmement, toutes les villes de France sont autorisées à pourvoir à leurs dépenses au moyen d'une taxe spéciale sur les boissons, ou, du moins, cette taxe fait partout la plus importante partie de leur budget.

Là, au moins, devait s'arrêter la série des charges imposées à l'industrie vinicole. Cette ligne ayant été encore dépassée par ce qu'on appelle la *surtaxe*, le législateur avait hautement manifesté la volonté de limiter la part contributive des boissons aux quatre points que nous venons d'énumérer.

Il avait posé en principe que le droit d'octroi au profit des villes ne pourrait pas être illimité. Forcé de poser une borne, il avait décidé qu'il ne dépasserait pas le droit d'entrée au profit du trésor, à moins de circonstances exceptionnelles et urgentes constatées par *ordonnance* royale.

La faible barrière de l'*ordonnance*, ayant été bientôt franchie par la plupart des villes du royaume, et la surtaxe portée à ces taux exhorbitants qui provoquent la fraude et la falsification, le législateur donna à l'industrie vinicole une garantie en apparence plus puissante. Il décida que le droit d'octroi serait ramené à sa limite légale dans un délai déterminé, et qu'il ne pourrait plus la dépasser qu'en vertu d'une *loi*.

Mais voici qu'à chaque occasion, les villes sollicitent ces lois exceptionnelles qui sont une dérogation à la loi générale.

Rouen à fait un emprunt ; il a demandé et obtenu d'en payer l'intérêt et l'amortissement aux dépens des boissons.

Paris fait un emprunt. Il demande et obtiendra d'en payer l'intérêt et l'amortissement, moyennant la *surtaxe*.

Et quelle surtaxe ! Le *double* de la taxe pour le vin en cercle et le *triple* pour le vin en bouteille.

Nous n'insisterons pas sur ce sujet. Et nous nous bornerons à dire à nos compatriotes du midi : Vous n'obtiendrez pas justice par l'irritation, encore moins par le découragement.

Une refonte générale des impôts peut seule vous replacer dans le pays sur le pied de l'égalité. Or, la réforme de l'impôt est subordonnée à la diminution des dépenses publiques, car il n'est pas de sources de recettes, si vexatoires qu'elles soient, auxquelles un gouvernement puisse renoncer (témoin la taxe des lettres), quand, à cause de l'exagération de ses dépenses, *il* est obligé d'épuiser le malheureux contribuable.

Le premier acte de toute réforme financière, c'est la réforme douanière, puisque cet impôt, par sa nature, est le seul qui ait ce singulier privilége, de donner plus de revenu par l'abaissement des droits.

C'est ce dont conviennent les partisans eux-mêmes du régime protecteur.

« Il est bien simple, dit M. de Saint-Cricq, que les recettes du fisc soient atténuées par les droits répulsifs, puisque leur but est précisément d'éloigner les occasions de perception. »

« Si nos douanes étaient fiscales, dit M. Ferrier, au lieu de 160 millions, peut-être rendraient-elles le double. »

Et cela est si vrai qu'une compagnie n'hésiterait pas, nous en sommes convaincus, à donner à toutes les villes de France ce qu'elles retirent de l'octroi (taxes et surtaxes), si l'État lui affermait la douane, avec interdiction d'augmenter, mais avec faculté de diminuer le tarif.

Ainsi la réforme douanière, quant aux recettes, est la clef de voûte de toutes les autres réformes.

Elle peut conduire à vous délivrer de ce que l'octroi a pour vous de si oppressif.

Elle vous fera un bien direct et immédiat, en vous rendant ces relations extérieures dont le régime prohibitif vous a privé.

Donc, sans renoncer à la lutte contre les surtaxes, lutte soutenue avec tant d'énergie en même temps que de modération par M. Hippolyte Faure, que l'industre vinicole se rallie au drapeau du libre-échange.

VARIÉTÉS.

LA GUERRE AUX CHAIRES D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

On sait avec quelle amertume les hommes qui, pour leur propre avantage, restreignent les échanges d'autrui, se plaignent de ce que l'économie politique s'obstine à ne point exalter le mérite de ces restrictions. S'ils n'espèrent pas obtenir la suppression de la science, ils poursuivent du moins la destitution de ceux qui la professent, tenant de l'inquisition cette sage maxime : « Voulez-vous avoir raison de vos adversaires? fermez-leur la bouche. »

Nous n'avons donc point été surpris d'apprendre, qu'à l'occasion du projet de loi sur l'organisation des facultés, ils ont adressé à M. le ministre de l'instruction publique un mémoire fort étendu, dont nous reproduisons quelques extraits :

« Y pensez-vous, monsieur le ministre? Vous voulez introduire dans les facultés l'enseignement de l'économie politique! C'est donc un parti pris de déconsidérer nos privilèges.

» S'il est une maxime vénérable, c'est assurément celle-ci : En tous pays l'enseignement doit être en harmonie avec le principe du gouvernement. Croyez-vous qu'à Sparte ou à Rome le trésor public aurait payé des professeurs pour déclamer contre le butin fait à la guerre ou contre l'esclavage? Et vous voulez qu'en France il soit permis de discréditer la restriction!

» La nature, monsieur le ministre, a voulu que les sociétés ne puissent exister que sur les produits du travail, et, en même temps, elle a rendu le travail pénible. Voilà pourquoi, à toutes les époques et dans tous les pays, on remarque parmi les hommes une incurable disposition à s'entre-dépouiller. Il est si doux de mettre la peine à la charge de son voisin et de garder la rémunération pour soi!

» La guerre est le premier moyen dont on se soit avisé. Pour s'emparer du bien d'autrui, il n'y en a pas de plus court et de plus simple.

» L'esclavage est venu ensuite. C'est un moyen plus raffiné, et il est prouvé que ce fut un grand pas vers la civilisation que de réduire le prisonnier en servitude au lieu de le tuer.

» Enfin, à ces deux modes grossiers de spoliation, le progrès des temps en a substitué un autre beaucoup plus subtil, et qui, par cela même, a bien plus de chances de durée, d'autant que son nom même, *protection*, est admirablement trouvé pour en dissimuler l'odieux. Vous n'ignorez pas combien les noms font quelquefois prendre le change sur les choses.

» Vous le voyez, monsieur le ministre, prêcher contre la protection dans les temps modernes ou contre la guerre et l'esclavage dans l'antiquité, c'est tout un. C'est toujours ébranler l'ordre social et troubler la quiétude d'une classe très-respectable de citoyens. Et si la Rome payenne montra une grande sagesse, un prévoyant esprit de conservation en persécutant cette secte nouvelle qui venait dans son sein faire retentir les mots dangereux : *Paix et fraternité*; pourquoi aurons-nous plus de pitié aujourd'hui pour les professeurs d'économie politique? Pourtant, nos mœurs sont si douces, notre modération est si grande que nous n'exigeons pas que vous les livriez aux bêtes. Défendez-leur de parler et nous serons satisfaits.

» Ou du moins, si tant ils ont la rage de discourir, ne peuvent-ils le faire avec quelque impartialité? Ne peuvent-ils accommoder un peu la science à nos souhaits? Par quelle fatalité les professeurs d'économie politique de tous les pays se sont-ils donnés le mot pour tourner contre le régime restrictif l'arme du raisonnement? Si ce régime a quelques inconvénients, certes, il a aussi des avantages, puisqu'il nous convient. MM. les professeurs ne pourraient-ils pas mettre un peu plus les inconvénients dans l'ombre et les avantages en saillie?

» D'ailleurs, à quoi servent les savants, sinon à faire la science? Qui les empêche d'inventer une économie politique exprès pour nous? Evidemment, il y a de leur part mauvaise volonté. Quand la sainte inquisition de Rome trouva mauvais que Galilée fît tourner la terre, ce grand homme n'hésita pas à la rendre immobile Il en fit même la déclaration à genoux. Il est vrai qu'en se relevant, il murmurait, dit-on: *e pur si muove*; que nos professeurs déclarent aussi publiquement, et à genoux, que la *liberté ne vaut rien*, et nous leur pardonnerons, s'ils marmotent, pourvu que ce soit entre les dents : *e pur e buona*.

» Mais nous voulons subsidiairement pousser la modération plus loin encore. Vous ne disconviendrez pas, M. le ministre, qu'il faut être impartial avant tout. Eh bien! puisqu'il y a dans le monde deux doctrines qui se heurtent, l'une ayant pour devise : *laissez échanger*, et l'autre : *empêchez d'échanger*, de grâce, tenez la balance exacte, et faites professer l'une comme l'autre. Ordonnez que notre économie politique soit aussi enseignée.

» N'est-il pas bien décourageant de voir la science se mettre toujours du côté de la liberté, et ne devrait-elle pas partager un peu ses faveurs? Mais non; une chaire n'est pas plus tôt érigée, qu'on y voit apparaitre, comme une tête de Méduse, la figure d'un *libre-échangiste*.

» C'est ainsi que M. J.-B. Say a donné un exemple que se sont empressés de suivre MM. Blanqui, Rossi, Michel Chevalier, Joseph Garnier. Que serions-nous devenus si vos prédécesseurs n'avaient eu grand soin de borner cet enseignement funeste! Qui sait? Cette année même nous aurons à subir le bon marché du pain.

» En Angleterre, Ad. Smith, Stewart, Senior et mille autres ont donné le même scandale. Bien plus, l'Université d'Oxford crée une chaire d'économie politique et y place.... qui? Un futur archevêque; et voilà que M. l'archevêque se met à enseigner que la religion s'accorde avec la science, pour condamner cette partie de nos profits qui sort du régime restrictif. — Aussi qu'est-il advenu? C'est que peu à peu l'opinion publique s'est laissée séduire, et, avant qu'il soit deux ans, les Anglais auront le malheur d'être libres dans leurs ventes et leurs achats. Puissent-ils être tous ruinés comme ils le méritent.

» Mêmes faits en Italie. Rois, princes et ducs, grands et petits, ont eu l'imprudence d'y tolérer l'enseignement économique, sans imposer aux professeurs l'obligation de faire sortir de la science des vues favorables aux restrictions. Des professeurs inombrables, les Genovesi, les Beccaria, et de nos jours M. Scialoja, comme il fallait s'y attendre, se sont mis à prêcher la liberté, et voilà la Toscane libre dans ses échanges, et voilà Naples qui sabre ses tarifs.

» Vous savez quels résultats a eus en Suisse le mouvement intellectuel qui y a toujours dirigé les esprits vers les connaissances économiques. La Suisse est libre, et semble placée au milieu de l'Europe, comme la lumière sur le chandelier, tout exprès pour nous embarrasser. Car, quand nous disons : La liberté a pour conséquence de ruiner l'agriculture, le commerce et l'industrie, on ne manque pas de nous montrer la Suisse. Un moment, nous ne savions que répondre. Grâce au ciel, la *Presse* nous a tirés de peine en nous fournissant cet argument précieux : *La Suisse n'est pas inondée parce qu'elle est petite.*

» La science, la science maudite menace de faire déborder sur l'Espagne le même fléau. L'Espagne est la terre classique de la protection. Aussi voyez comme elle a prospéré! Et sans tenir compte des trésors qu'elle a puisés dans le Nouveau-Monde; de la richesse de son sol, le régime prohibitif suffit bien pour expliquer le degré de splendeur auquel elle est parvenue. — Mais l'Espagne a des professeurs d'économie politique, des La Sagra, des Florez Estrada, et voici que le ministre des finances, M. Salamanca, prétend relever le crédit de l'Espagne et gonfler son budget par la seule puissance de la liberté commerciale.

» Enfin, monsieur le ministre, que voulez-vous de plus. En Russie, il n'y a qu'un économiste, et il est pour le libre échange.

» Vous le voyez, la conspiration de tous les savants du monde contre les entraves commerciales est flagrante. Et quel intérêt les presse? Aucun. Ils prêcheraient la restriction, qu'ils n'en seraient pas plus maigres. C'est donc de leur part méchanceté pure. Cette unanimité a les plus grands dangers. Savez-vous ce qu'on dira? A les voir si bien d'accord, on finira par croire que ce qui les unit dans la même foi, c'est la même cause qui fait que tous les géomètres du monde pensent de même, depuis Archimède, sur le carré de l'hypothénuse.

» Lors donc, monsieur le ministre, que nous vous supplions de faire enseigner impartialement deux doctrines contradictoires, ce ne peut être de notre part qu'une demande subsidiaire, car nous pressentons ce qui adviendrait; et tel que vous chargeriez de professer la restriction, pourrait bien, par ses études, être conduit vers la liberté.

» Le mieux est de proscrire, pour une bonne fois, la science et les savants et de revenir aux sages traditions de l'Empire. Au lieu de créer de nouvelles chaires d'économie politique, renversez celles, heureusement en petit nombre, qui sont encore debout. Savez-vous comment on a défini l'économie politique? *La science qui enseigne aux travailleurs à garder ce qui leur appartient.* Évidemment un bon quart de l'espèce humaine serait perdu, si cette science funeste venait à se répandre.

» Tenons-nous-en à la bonne et inoffensive éducation classique. Bourrons nos jeunes gens de grec et de latin. Quand ils scanderaient sur le bout de leurs doigts du matin au soir les hexamètres des Bucoliques, quel mal cela peut-il nous faire? Laissons-les vivre avec la société romaine, avec les Gracques et les Brutus; au sein d'un sénat où on parle toujours de guerre, et au forum où il est toujours question de butin. Laissons-les s'imprégner de la douce philosophie d'Horace :

> Tra la la la, notre jeunesse,
> Tra la la la, se forme là.

» Qu'est-il besoin de leur apprendre les lois du travail et de l'échange? Rome leur enseigne à mépriser le travail, *servile opus*, et à ne reconnaître comme légitime d'autre échange que le *væ victis* du guerrier possesseur d'esclaves. C'est ainsi que nous aurons une jeunesse bien préparée pour la vie de notre moderne société. — Il y a bien quelques petits dangers. Elle sera quelque peu républicaine; aura d'étranges idées sur la liberté et la propriété; dans son admiration aveugle pour la force brutale, on la trouvera peut-être un peu disposée à chercher noise à toute l'Europe et à traiter les questions politiques dans la rue, à coups de pavés. C'est inévitable, et franchement, monsieur le ministre, grâce à Tite-Live, nous avons tous, plus ou moins barboté dans cette ornière. Après tout, ce sont là des dangers dont vous aurez facilement raison avec quelques bons gendarmes. Mais quelle gendarmerie pouvez-vous opposer aux subversives idées des économistes, de ces audacieux qui ont écrit en tête de leur programme cette atroce définition de la propriété : Quand un homme a produit une chose à la sueur de son front, puisqu'il a le droit de la consommer, il a celui de la troquer.

» Non, non, avec de telles gens c'est peine perdue que de recourir à la réfutation.

Vite un bâillon, deux bâillons, trois bâillons.

F. B.

Erratum. C'est en *1834*, et non en *1843*, comme on l'a imprimé par erreur, qu'a été fait le rapport de la commission commerciale présidée par M. Delaunay. (V. le *Libre-Échange* du 6 juin, p. 224.)

Les personnes des départements, dont l'abonnement au *Libre-Échange* est expiré le 31 mai, sont priées de le renouveler afin de ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leurs numéros. Le mode de renouvellement est laissé à la libre disposition des abonnés, qui peuvent employer soit la poste, soit les Messageries, mais toujours franco.

Le Directeur : FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, 7.